



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : OYEME/SAINT-DENIS/2020/2260
Date du repérage : 27/05/2020



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Seine-Saint-Denis**
Adresse : **195-197, avenue du Président Wilson**
Commune : **93200 SAINT-DENIS**
Section cadastrale CQ, Parcelle
numéro 51,
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
1er étage, Bâtiment A, esc. A Lot
numéro 3 aire de stationnement Lot
n°34,
Périmètre de repérage :
Ensemble des parties privatives

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : ... **Mme**
Adresse : **195-197, avenue du Président**
Wilson
93200 SAINT-DENIS

Objet de la mission :

☒ **Etat des Risques et Pollutions** ☒ **Métrage (Loi Carrez)** ☒ **Diagnostic de Performance Energétique**



Résumé de l'expertise n° OYEME/SAINT-DENIS/2020/2260

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse :195-197, avenue du Président Wilson

Commune :93200 SAINT-DENIS

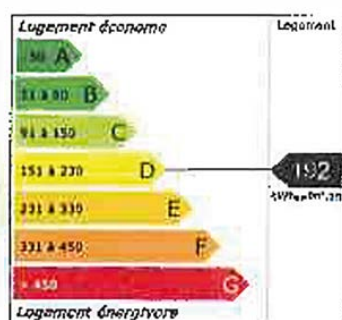
Section cadastrale CQ, Parcelle numéro 51,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

1er étage, Bâtiment A, esc. A Lot numéro 3 aire de stationnement Lot n°34,

Périmètre de repérage :Ensemble des parties privatives

Prestations	Conclusion
Etat des Risques et Pollutions	Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (Sécheresse, Autres: Gypse, Gypse) Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 1 selon la réglementation parasismique 2011 1 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par BASOL. 129 sites industriels ou activités de service sont répertoriés par BASIAS.
DPE	Consommation conventionnelle : 192 kWh ep/m².an (Classe D) Estimation des émissions : 8 kg eqCO₂/m².an (Classe D) N° ADIEMI : 2093V10014251
Mesurage (surface Loi Carrez)	Superficie Loi Carrez totale : 29.21 m² Superficie habitable totale : 29.21 m²





Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : OYEME/SAINT-DENIS/2020/2260
 Date du repérage : 27/05/2020
 Heure d'arrivée : 11 h 30
 Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 16 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : Seine-Saint-Denis
 Adresse : 195-197, avenue du Président Wilson
 Commune : 93200 SAINT-DENIS
 Section cadastrale CQ, Parcelle
 numéro 51,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
 1er étage, Bâtiment A, esc. A Lot
 numéro 3 aire de stationnement Lot
 n°34,

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : Mme OYEME Olivia
 Adresse : 195-197, avenue du Président Wilson
 93200 SAINT-DENIS

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : SCP KLEIN SUISSA ROBILLARD - Me
 ROBILLARD
 Adresse : 24-26 avenue du général de Gaulle
 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

Repérage

Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : RIBEIRO Rui
 Raison sociale et nom de l'entreprise : Ariane Environnement
 Adresse : 16 Avenue de Frocy
 93250 VILLEMOMBLE
 Numéro SIRIF : 452900202
 Désignation de la compagnie d'assurance : ... ALLIANZ EUROCOURTAGE
 Numéro de police et date de validité : 80810745 / 30/09/2020

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 29.21 m² (vingt-neuf mètres carrés vingt et un)

Résultat du repérage

- Date du repérage :** 27/05/2020
- Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :**
Néant
- Représentant du propriétaire (accompagnateur) :**
Maître ROBILLARD
- Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :**

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Entrée	2.12	2.12	
Séjour cuisine	23.51	23.51	
Plac. séjour	0.8	0.8	
SdB	2.78	2.78	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

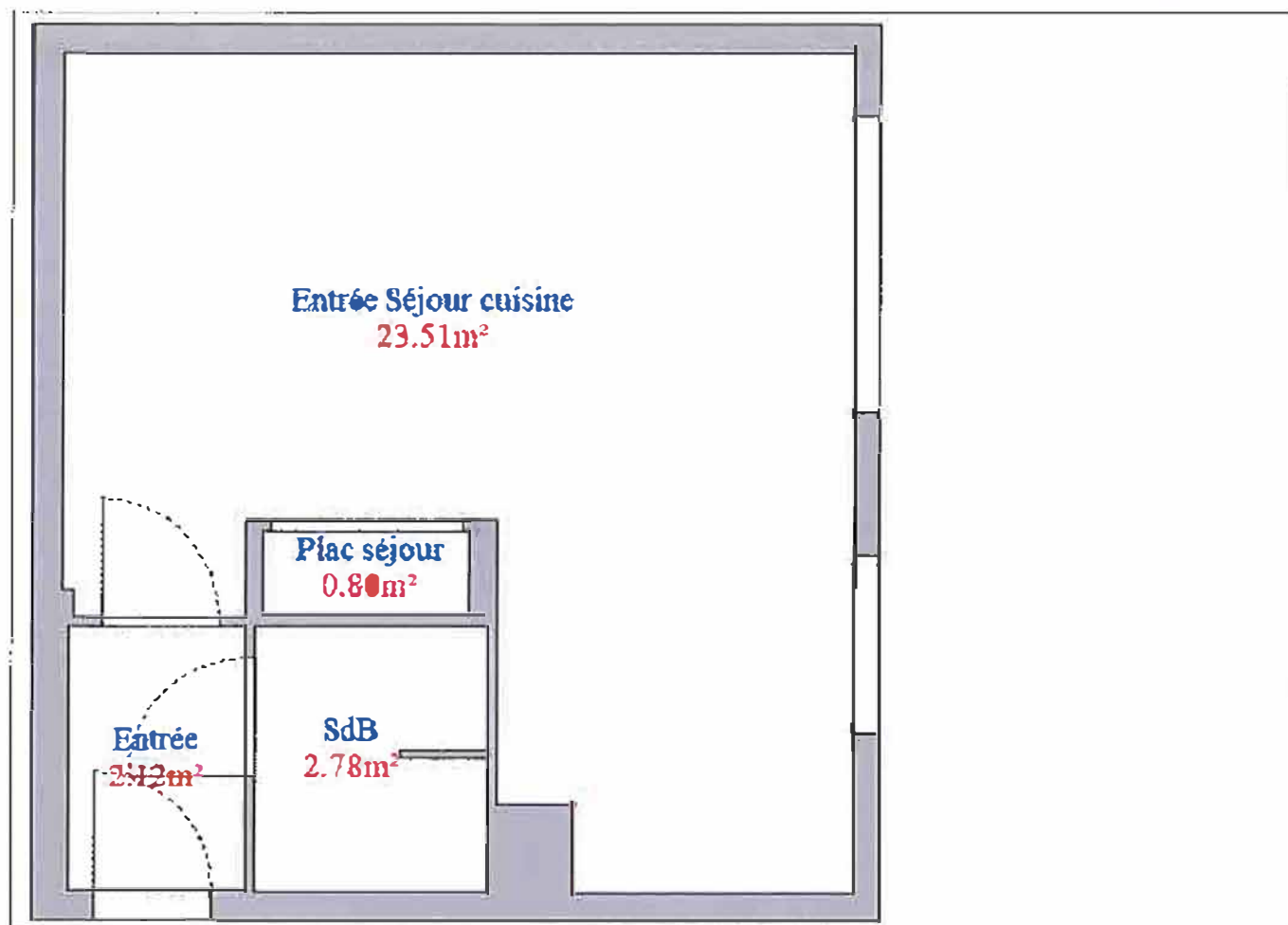
Surface loi Carrez totale : 29.21 m² (vingt-neuf mètres carrés vingt et un)
Surface au sol totale : 29.21 m² (vingt-neuf mètres carrés vingt et un)

Fait à **VILLEMOMBLE**, le 27/05/2020

Par : **RIBEIRO Rui**

Ariane Environnement
SAS
14 avenue de France 93200 VILLEMOMBLE
01 43 81 33 52
RCS BOBIGNY : 452 500 223
CODENAF: 71208

Aucun document n'a été mis en annexe





Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : OYEME/SAINT-DENIS/2020/2260 Valable jusqu'au : 28/05/2030 Type de bâtiment : Habitation (parties privatives d'immeuble collectif) Année de construction : A partir de 2006 Surface habitable : 29.21 m² Adresse : 195-197, avenue du Président Wilson (1er étage, Bâtiment A, esc. A, 3 aire de stationnement Lot n°34) 93200 SAINT-DENIS	Date (visite) : 27/05/2020 Diagnosticteur : RIBEIRO Rui Certification : DEKRA Certification n° D'112094 obtenue le 13/12/2017 Signature : 
Propriétaire : Nom : Mme OYEME Olivia Adresse : 195-197, avenue du Président Wilson 93200 SAINT-DENIS	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales détail par énergie et par usage en kWh _{eff}	Consommations en énergie primaire détail par énergie et par usage en kWh _{ep}	Frais annuels d'énergie
Chauffage	Electricité : 1 243 kWh _{eff}	3 207 kWh _{ep}	172 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 940 kWh _{eff}	2 426 kWh _{ep}	103 €
Refroidissement	-	-	-
CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 2 183 kWh _{eff}	5 633 kWh _{ep}	367 € (dont abonnement 93 €)

Consommations énergétiques

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 192 kWh_{ep}/m².an
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

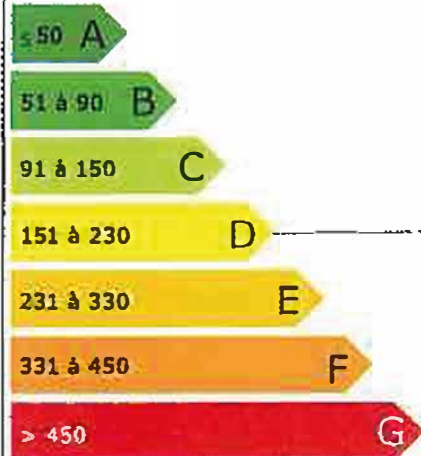
Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 8 kg CO₂/m².an

Logement économe

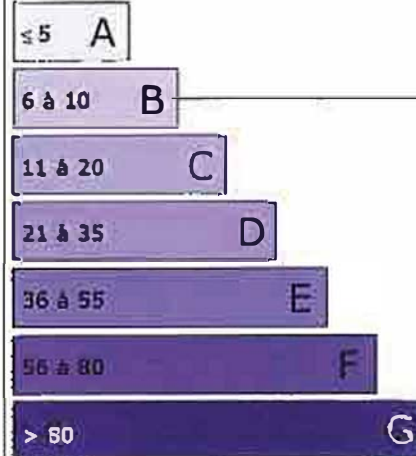


Logement

192
kWh/m².an

Logement énergivore

Faible émission de GES



Logement

8
kg eq CO₂/m².an

Forte émission de GES

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Béton banché d'épaisseur 22,5 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (12 cm) Béton banché d'épaisseur 20 cm au moins non isolé donnant sur des circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur Toiture : Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé Menuiseries : Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 10 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Plancher bas : Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Système de chauffage : Convecteurs électriques NFC avec programmeur (système individuel) Système de refroidissement : Néant	Système de production d'ECS : Chauffe-eau électrique (système individuel) Système de ventilation : VMC SF Hygro (extraction et entrées d'air)
Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :		Néant

Energies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh_{th}/m².an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

Système de climatisation : non présent - Système d'aération : VMC SF Hygro (extraction et entrées d'air)

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la part d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Energie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Ce reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Energies renouvelables

Telles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- **Régulez et programmez :** La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchiez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle cons. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Remplacement par des émetteurs plus récents	190	€€	*	♦	-
Recommandation : Remplacement des émetteurs de chauffage par des émetteurs plus récents au minimum dans les pièces principales. Détail : Choisir des appareils classés « NF électrique performance catégorie C » et veiller à les installer de manière à ce qu'aucun meuble ne vienne gêner la diffusion de la chaleur ni à l'encaster dans un coffre pour le masquer.					

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	♦♦♦♦♦ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	♦♦♦♦ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	♦♦♦ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	♦♦ : plus de 15 ans

Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017, arrêtés du 8 février 2012, décret 2006-1853, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art 1271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LCEIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Note : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par DEKRA Certification - 3/5 avenue Garlande 92220 BAGNEUX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : OYEME/SAINT-DENIS/2020/2260

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée
(diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Origine	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	93 Seine Saint Denis
	Altitude	80 m
	Type de bâtiment	Appartement
	Année de construction	A partir de 2006
	Surface habitable du lot	29.21 m²
	Nombre de niveau	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2.5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Béton banché d'épaisseur 22,5 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (12 cm) Surface : 6.98 m², Donnant sur : l'extérieur, U : 0.3 W/m²°C, b : 1 Béton banché d'épaisseur 20 cm ou moins non isolé donnant sur des circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur Surface : 6 m², Donnant sur : des circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur, U : 2 W/m²°C, b : 0
	Caractéristiques des planchers	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé Surface : 29.21 m², Donnant sur : un local chauffé, U : 2 W/m²°C, b : 0
	Caractéristiques des plafonds	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé Surface : 29.21 m², Donnant sur : un local chauffé, U : 2 W/m²°C, b : 0
	Caractéristiques des baies	Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 18 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Surface : 7.2 m², Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, avec joints, dormant < 10cm, sans argon, Absence de masque, Uj : 2.5 W/m²°C, Uw : 2.0 W/m²°C, b : 1
	Caractéristiques des portes	Porte(s) bois opaque pleine Surface : 2 m², U : 3.5 W/m²°C, b : 0, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormant < 10cm
	Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 14.6 m, Liaison Mur / Plafond : Psi : 0.46, Linéaire : 5.66 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0.46, Linéaire : 5.66 m
Système	Caractéristiques de la ventilation	VMC SF Hygro (extraction et entrées d'air) Qvareq : 1.1, Smea : 1.5, Qvpa : 43.8, Qvpa : 43.8, Hvent : 10.7, Hperm : 0.9
	Caractéristiques du chauffage	Convecteurs électriques NFC avec programmateur (système individuel) S : 29.21 m², Re : 0.95, Rr : 0.99, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau électrique (système individuel) Recs : 846, Rd : 0.9, Rg : 1, Pn : 0, lecs : 1.11, Fecs : 0, Installation : verticale, en volume chauffé contigüe
	Caractéristiques de la climatisation	Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique performance énergétique](http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique+performance+energetique)

www.ademe.fr

Etat des risques et pollutions

alés. naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L 125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	Atiane Environnement
Numéro de dossier	OYEME/SAINT-DENIS/2020/2260
Date de réalisation	03/03/2020
Localisation du bien	195-197, avenue du Président Wilson 93200 SAINT-DENIS
Section cadastrale	GQ 51
Altitude	37.28m
Données GPS	Latitude 48.912415 - Longitude 2.357096
Désignation du vendeur	OYEME Olivia
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par Atiane Environnement qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible		EXPOSE	-	
Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ	-	
Immeuble situé dans un Secteur d'information sur les sols		NON EXPOSÉ	-	
FPSn	Inondation par crue	Approuvé	NON EXPOSÉ	-
FTSn	Mouvement de terrain Argile	Prescrit	EXPOSE	-
FTSn	Mouvement de terrain Gypse	Approuvé	EXPOSE	-
FTSn	Mouvement de terrain Gypse	Prescrit	EXPOSE	-
INFORMATIONS PORTEES A CONNAISSANCE				
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	EXPOSE	-
PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)				
Consultation en ligne sur : https://www.scoportail.gouv.fr/demands/plan-d'exposition-au-bruit-peb Plan disponible en préfecture et en Mairie de SAINT-DENIS				
-	Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Informatif (1)	NON EXPOSÉ	-

(1) À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas renseigné dans l'Appréciation Officielle.

SOMMAIRE
Synthèse de votre Plan des Risques et Pollutions
Inquête : Officiel (feuille rose/kilote)
Arrêtés de Catastrophe Naturelles / Déclaration de sinistres Indemnisés
Extrait Cadastre
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques dont l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L 125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! Cet état, à remplir sans aide de l'Etat, est un document réglementaire obligatoire. Les aléas soumis au présent état, qui peuvent être signalés dans les documents d'information préventive et concerner les biens immobiliers, ne sont pas limités (voir art. 361).

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° 07-3661

du 03/10/2017

mis à jour le

Adresse de l'immeuble
125-127, Avenue du Président Wilson
93200 SAINT-DENIS

Cadastre
2251

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRN
prescrit ☒ anticipé ☐ approuvé ☒ date ¹ oui ☒ non ☐
- ¹ si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :
inondation ☐ crues torrentielles ☐ mouvements de terrain ☐ avalanches ☐ sécheresses / argiles ☒
cyclone ☐ remontées de nappe ☐ feux de forêt ☐ séisme ☐ volcan ☐
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRM
prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☐ date ³ oui ☐ non ☒
- ³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
mouvements de terrain ☐ autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
⁴ si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé
⁵ si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet de surpression ☐ projection ☐ risque industriel ☐
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPRT approuvé
oui ☐ non ☒
- > L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement
oui ☐ non ☒
- > L'immeuble est situé en zone de prescription
⁶ si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☒
⁶ si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
zone 1 très faible ☒ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3
oui ☐ non ☒

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain se situe en secteur d'information sur les sols (SIS)
NC* ☐ oui ☐ non ☒

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe NIM/T**

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente
oui ☒ non ☐

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Inondation par crues, Carte Mouvement de terrain Argile, Carte Mouvement de terrain Gypse

Vendeur - Acquéreur

Vendeur CYEME Olivier

Acquéreur

Date 03/06/2020

Fin de validité

03/12/2020

Cet état, à remplir par le vendeur ou la bailleur, est destiné à être annexé au dossier de vente ou de location d'un immeuble.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des conditions générales de vente, disponibles sur le site <http://www.naturelrisques.com>
et 2020 Mod. Immo. Siège social : 124 rue Louis Braille 91100 CORBEIL ERMONT - RCS ERMONT 750 875 613 - RCP GUYANE 11 000 000 200

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés en application du chapitre IV de l'article L.125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Seine-Saint-Denis

Adresse de l'immeuble : 185-197, avenue du Président Wilson 93200 SAINT-DENIS

En date du : 03/06/2020

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date d début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnité
Inondations et coulées de boue	11/01/1983	23/01/1983	10/05/1983	18/05/1983	
Inondations et coulées de boue	24/08/1983	28/08/1983	03/08/1983	05/08/1983	
Inondations et coulées de boue	08/10/1987	08/10/1987	27/08/1987	09/10/1987	
Inondations et coulées de boue	24/08/1987	26/08/1987	03/11/1987	11/11/1987	
Inondations et coulées de boue	31/05/1992	01/06/1992	18/01/1992	17/10/1992	
Inondations et coulées de boue	18/07/1994	18/07/1994	28/10/1994	20/11/1994	
Inondations et coulées de boue	23/08/1995	23/08/1995	02/02/1996	14/02/1996	
Inondations et coulées de boue	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	28/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	07/07/2001	07/07/2001	06/01/2001	11/01/2001	
Inondations et coulées de boue	02/07/2003	02/07/2003	03/12/2003	20/12/2003	
Inondations et coulées de boue	28/05/2016	05/06/2016	06/06/2016	08/06/2016	
Inondations et coulées de boue	24/05/2018	25/05/2018	23/07/2018	15/08/2018	
Inondations et coulées de boue	26/07/2018	27/07/2018	24/12/2018	30/01/2019	

Cocher les cases Indemnité si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : OYEMO OLYA

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en maille, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Préparé et communiqué de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle du article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique "sont considérés comme étant des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion d'intensité anormale est caractéristique "naturel" d'un phénomène naturel et d'une décision interministérielle qui déclare "état de catastrophe naturelle".

Source : Rubric Général 1992

Extrait Cadastral

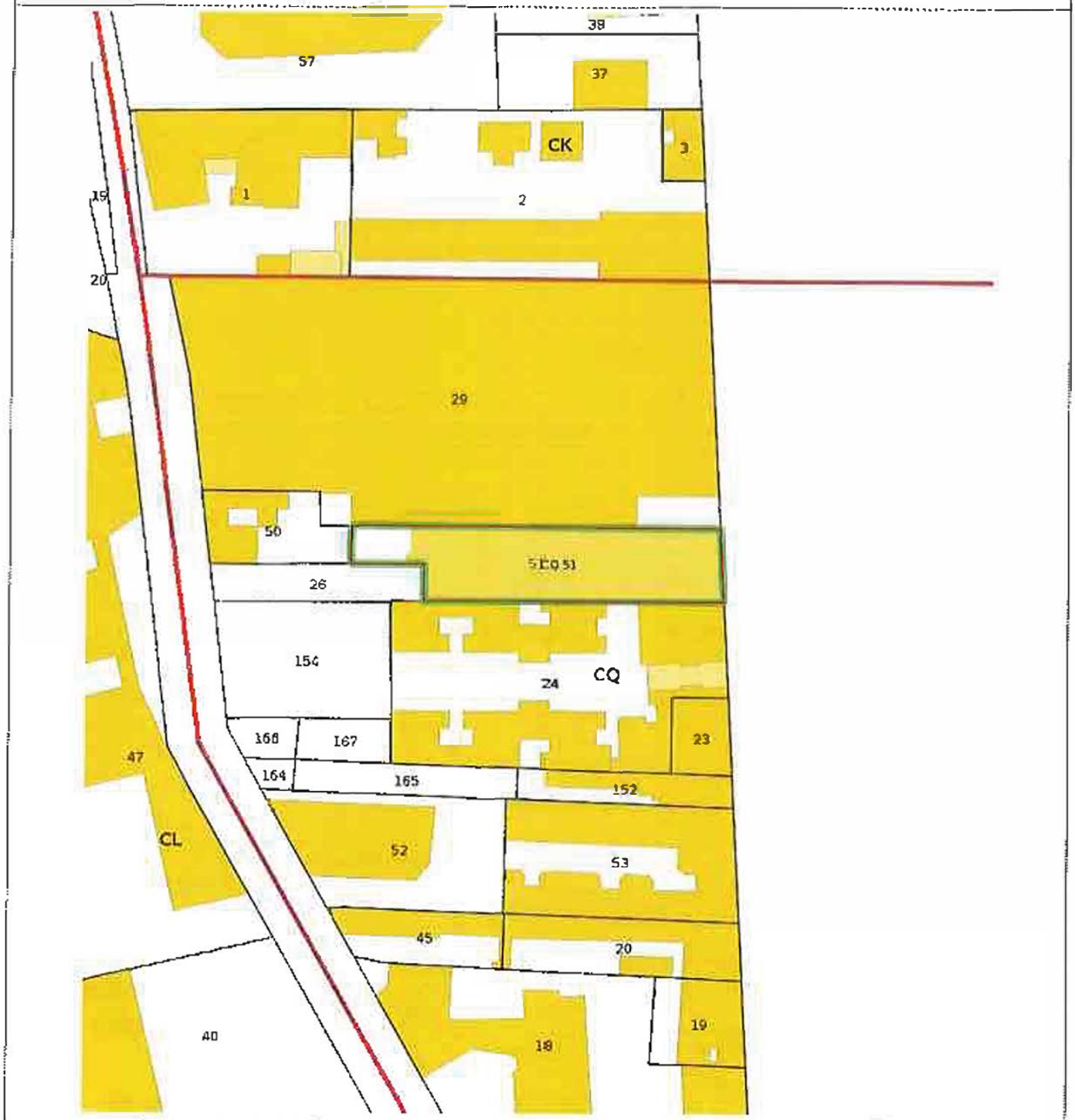
Département : Seine-Saint-Denis

Commune : SAINT-DENIS

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

IMG REPERE

Parcelles : CQ 51

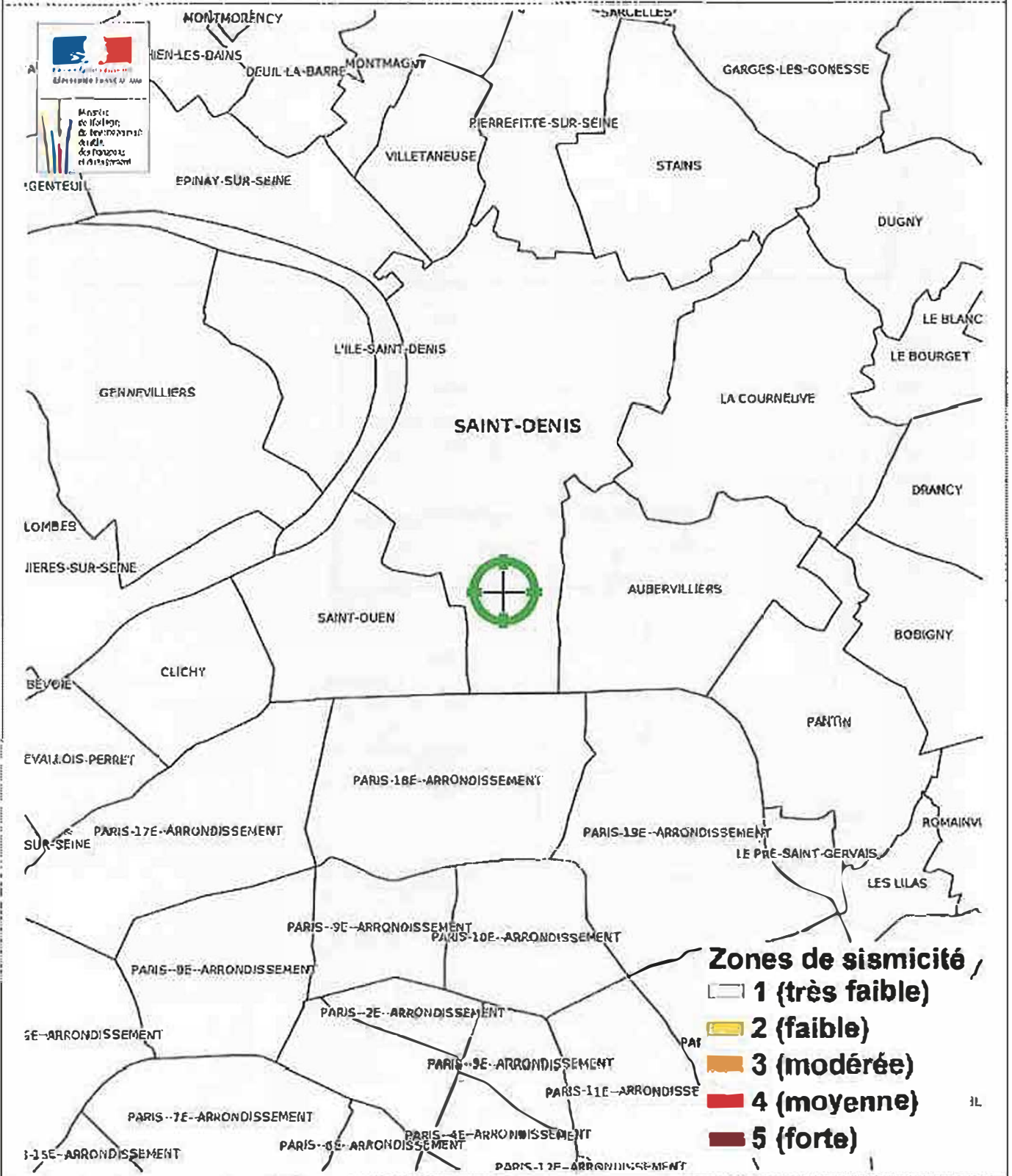


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Seine-Saint-Denis

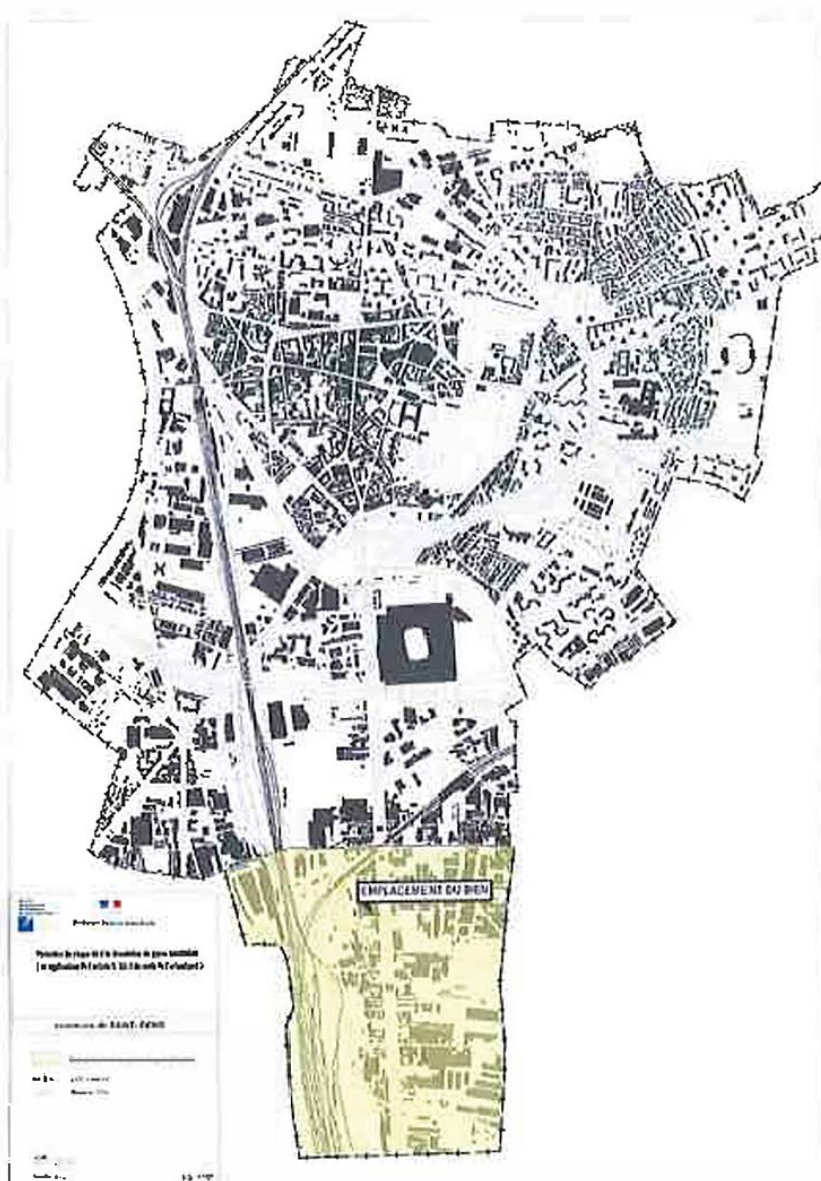
Commune : SAINT-DENIS

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible



Carte

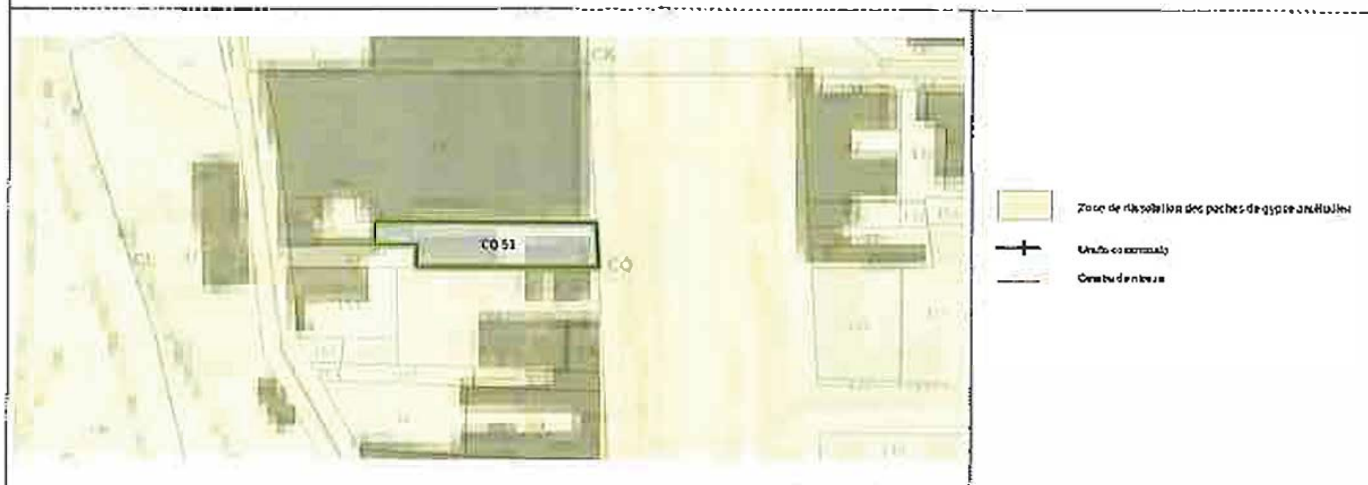
Mouvement de terrain Gypse



Mouvement de terrain Gypse Approuvé

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Carte Mouvement de terrain Gypse



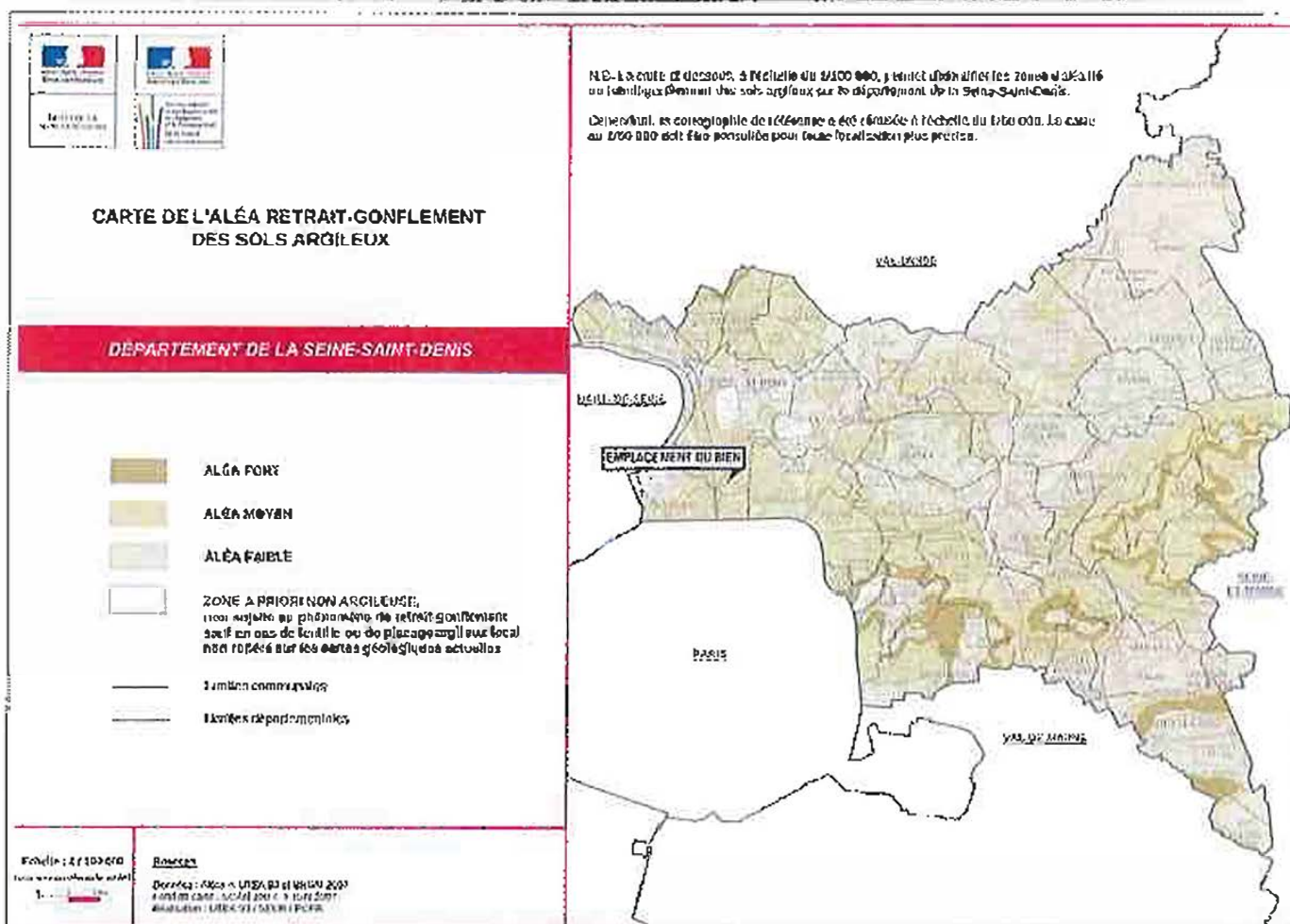
Mouvement de terrain Gypse Prescrit

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



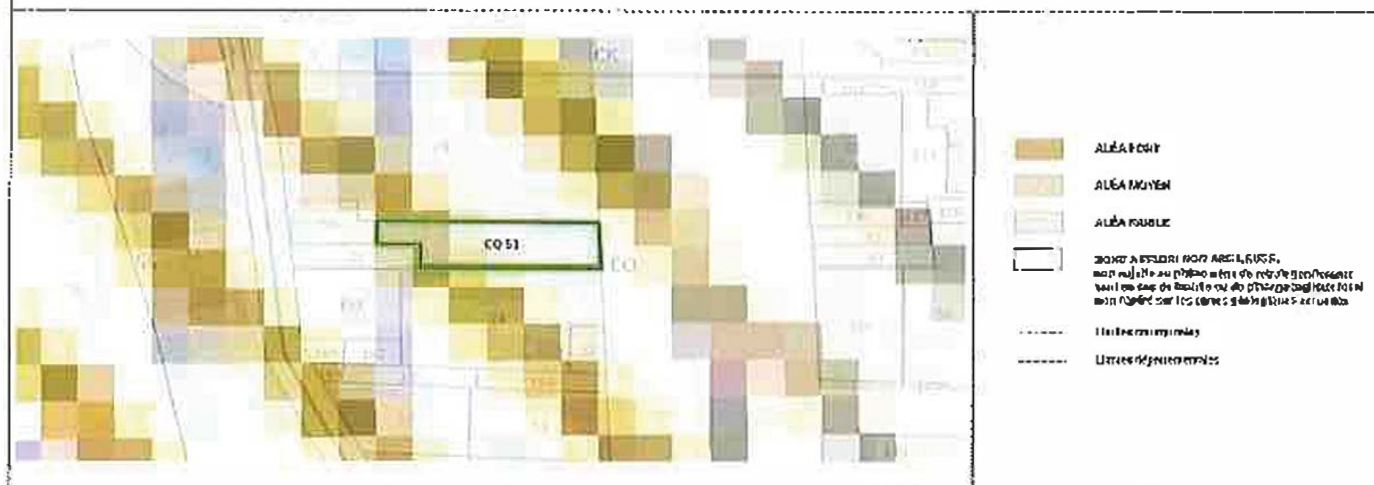
Carte Mouvement de terrain Argile



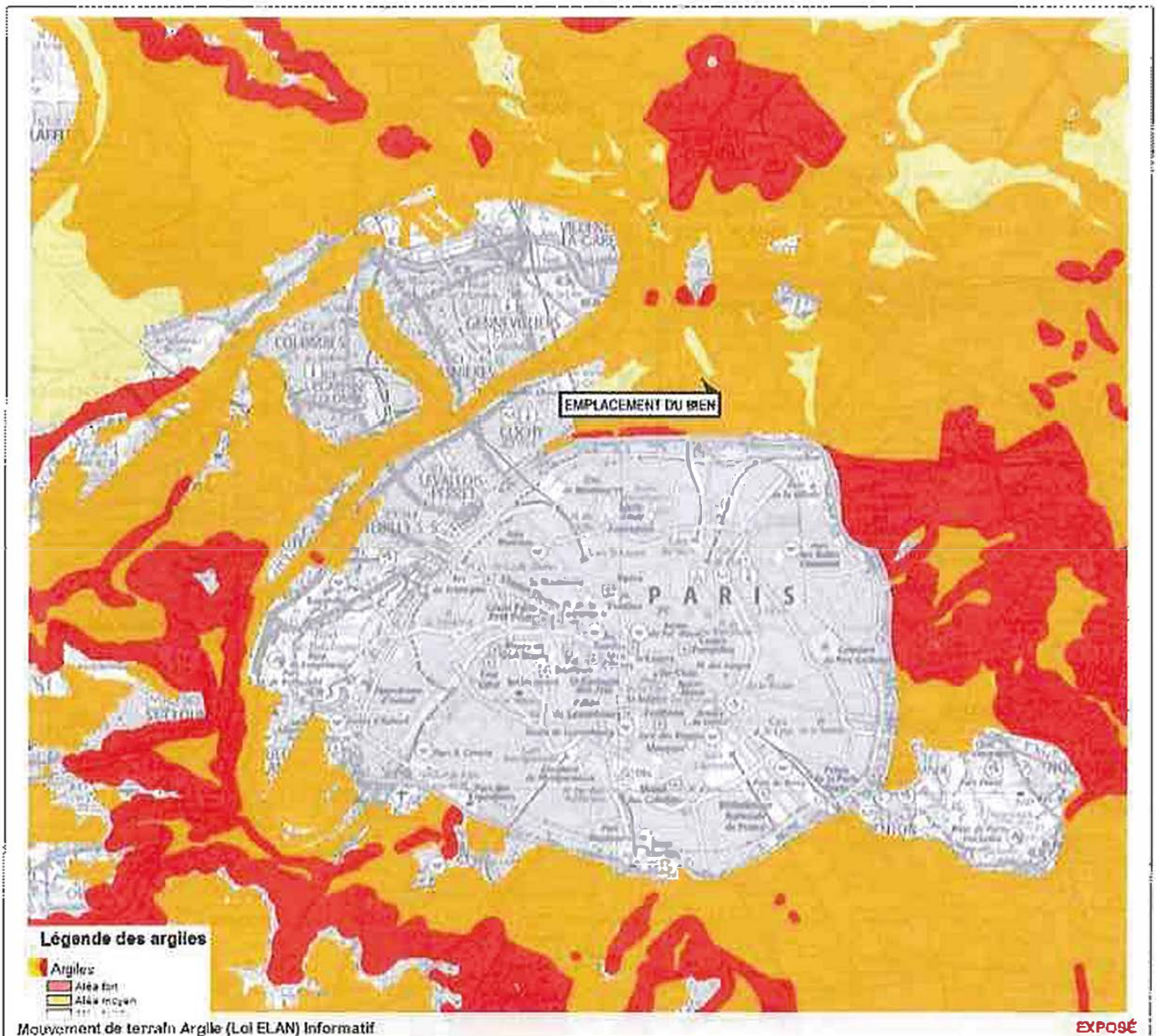
Mouvement de terrain Argile Prescrit

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Carte Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



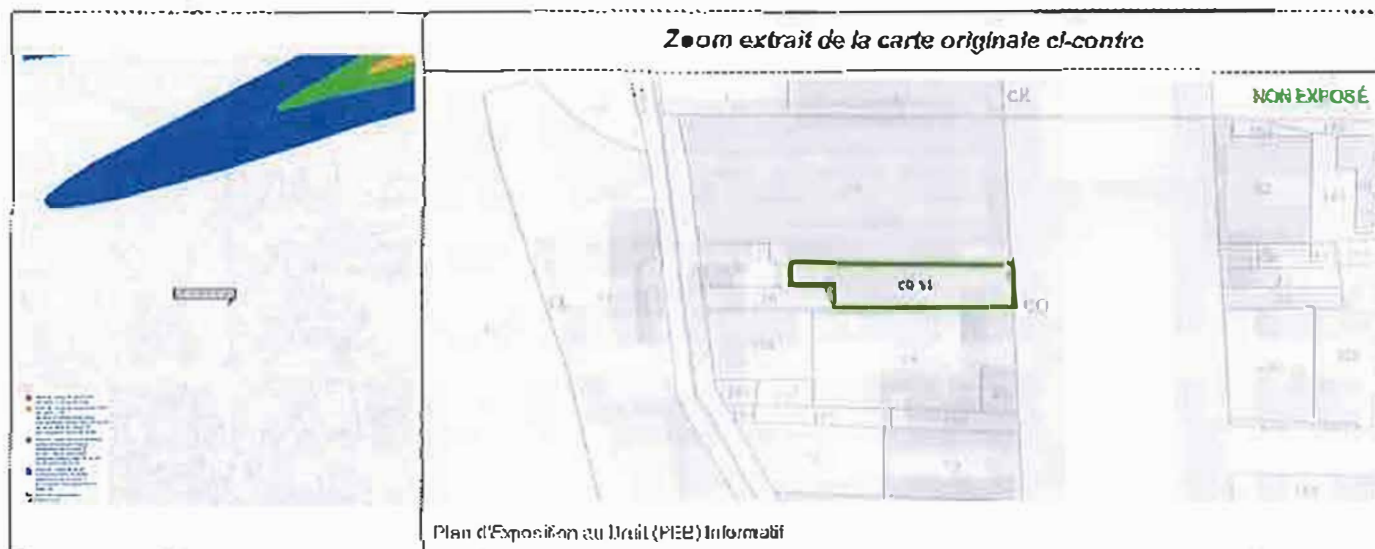
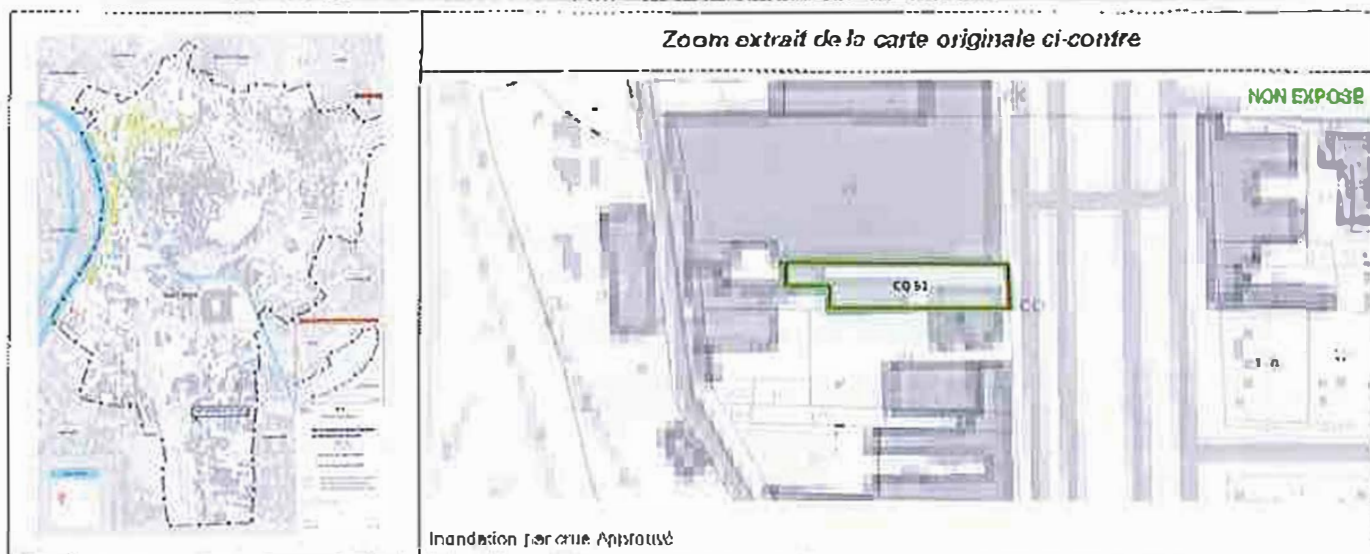
Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM

- Aléa fort**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa moyen**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa faible**
Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

Annexes

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé



Annexes Arrêtés



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

direction
départementale
de l'équipement
Seine-Saint-Denis

ARRETE n° 07 - 3661
relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et
des locataires de biens immobiliers sur les risques
naturels et technologiques majeurs
situés sur la commune de Saint-Denis

Service
Environnement et
Urbanisme
Réglementaire
Pôle Connaissance
et Prévention des
Risques

Le préfet de la Seine-Saint-Denis
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L125-3 et R125-23 à R125-27 ;
Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation et de sécurité civile ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-0359 du 13 février 2006 relatif à l'information des
acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et
technologiques majeurs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2104 portant approbation du plan de prévention du risque
d'inondation de la Seine sur le territoire des communes d'Epiphy-sur-Seine, de M-
Saint-Denis, de Saint-Ouen et de Saint-Denis ;
Vu l'actualisation par le laboratoire régional de l'est parisien de la connaissance des
aléas mouvements de terrain sur le territoire des communes de Saint-Denis et
Villetaneuse ;
Vu l'actualisation par le bureau de recherches géologiques et minières de la carte d'aléas
retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Seine-Saint-Denis ;
Considérant l'obligation d'information prévue au I et II de l'article L125-3 du code de
l'environnement ;

Sur proposition du Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-
Denis ;

ARRETE :

1, esplanade Jean Monnet
93007 Bobigny cedex
téléphone :
01 41 60 60 60
télécopie :
01 41 60 22 89
e-mail : courrier@seine-
saint-
denis.pref.gouv.fr

Article 1 :
Le dossier d'information annexé à l'arrêté préfectoral n° 2006-0359 du 13 février 2006
susvisé est modifié.
Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques
majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de
Saint-Denis sont mis à jour dans le dossier d'information annexé au présent arrêté.

Annexes

Arrêtés

Article 2 :

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés, et donnant des indications sur l'intensité des risques recensés lorsqu'elle est connue ;
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie de Saint-Denis sous-préfecture de Saint-Denis et à la procureure de Bobigny aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 3 :

Les informations contenues dans ce dossier sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L.125-3 du code de l'environnement.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune de Saint-Denis et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Saint-Denis. Il est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Il est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 5 :

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune de Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Bobigny le 3 octobre 2007

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général



François Denuis

Annexes

Arrêtés

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction Départementale de l'Équipement

A. P. N° 86. 0453

ARRÊTÉ

approuvant la délimitation du périmètre des
zones de risques liés à l'existence de poches de dissolution
de gypse dans la commune de SAINT-DENIS

Le Préfet, Commissaire de la République
du département de Seine Saint-Denis
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 111.3 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 26.01.1966 ;

VU l'arrêté n° 84-2198 en date du 2.11.1984, prescrivant la mise à l'enquête
publique du projet de délimitation des zones de risques liés aux anciennes carrières
souterraines et à l'existence de poches de dissolution de gypse antéludien, sur les
territoires de 29 communes du département de Seine Saint-Denis ;

VU les résultats de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 20.11.84 au
20.12.84 inclus et les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

VU l'avis du Conseil Municipal en date du 26.06.1985

VU le commentaire annexé de l'inspecteur Général des Carrières ;

CONSIDÉRANT le danger présenté par l'existence, sous les zones
urbanisées, de poches de dissolution de gypse antéludien et la nécessité de procéder à
leur confortement, notamment sous les constructions ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

ARRÊTÉ

Article 1

Le périmètre délimitant les zones de risques liés à l'existence de poches de
dissolution de gypse antéludien, dans la commune de SAINT-DENIS, est approuvé
conformément au plan annexé au présent arrêté.

Annexes Arrêtés

Article 2

A l'intérieur de ces zones, les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol peuvent être soumises à des conditions spéciales, de nature à assurer la stabilité des constructions. Le pétitionnaire sera tenu de se conformer, préalablement à toute nouvelle construction ou extension de bâtiment existant, aux conditions spéciales prescrites dans l'arrêté de Permis de Construire, délivré par l'autorité compétente, après avis de l'Inspection Générale des Carrières. Peuvent notamment être imposés : le comblement de vides, les consolidations souterraines, les fondations profondes. Dans le cas où la nature du sous-sol est incertaine, ces travaux peuvent être subordonnés à une campagne de sondages préalable.

Article 3

Le plan peut être consulté :

- à la Mairie de SAINT-DENIS
- à la Direction Départementale de l'Équipement de la S.S.O.
- à l'Inspection Générale des Carrières

Article 4

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat et mentionné dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département : "33 Actualités, Edition Saint-Denis Républicain" et "Le Parisien Libéré".

Il sera affiché à la mairie, publié par tous autres procédés en usage dans la commune, et annexé au Plan d'Occupation des Sols par Arrêté Municipal de mise à jour.

Article 5

L'arrêté sera notifié à :

à Monsieur le Maire de la commune de SAINT-DENIS

ampliation sera adressée :

à l'Inspecteur Général des Carrières

Article 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Maire de la Commune de SAINT-DENIS, l'Inspecteur Général des Carrières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bobigny, le 21 MARS 1986
Le Préfet Commissaire de la République.

J.C. AUROUSSEAU

Annexes Arrêtés

PREFECTURE
de la
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Direction des Relations avec les
Collectivités Locales

4ème Bureau

4°B/JC

Arrêté n° 95 112 du 18 Avril 1995
modifiant l'arrêté n° 86-0753 du 21 Mars 1986
approuvant la délimitation du périmètre des zones de risques
liés aux anciennes carrières souterraines
dans la commune de SAINT-DENIS

LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 111-3 ;

VU l'arrêté n° 84-2158 en date du 2 novembre 1984, prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de délimitation des zones de risques liés aux anciennes carrières souterraines et à l'existence de poches de dissolution de gypse antécludien, sur les territoires de 29 communes du département de la Seine-Saint-Denis ;

VU l'arrêté n° 86-0753 du 21 Mars 1986 approuvant la délimitation du périmètre des zones de risques liés aux anciennes carrières souterraines dans la commune de SAINT-DENIS ;

Considérant le danger présenté par l'existence, sous les zones urbanisées, d'anciennes carrières souterraines et la nécessité de procéder à leur confortement, notamment sous les constructions ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

...

Annexes Arrêtés

2

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'article 2 de l'arrêté n° 86-0753 du 21 Mars 1986 est modifié comme suit :

"A l'intérieur de ces zones, les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol peuvent être soumises à des conditions spéciales, de nature à assurer la stabilité des constructions.

Le pétitionnaire sera tenu de se conformer, préalablement à toute nouvelle construction ou extension de bâtiment existant, aux conditions spéciales prescrites dans l'arrêté de permis de construire, délivré par l'autorité compétente, après consultation, par celle-ci, de l'Inspection Générale des Carrières ou de tout organisme compétent en la matière".

Pourront notamment être imposés : le comblement des vides, les consolidations souterraines, les fondations profondes. Dans le cas où la nature du sous-sol serait incertaine, ces travaux pourront être subordonnés à une campagne de sondage préalable".

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inséré au Bulletin d'Informations Administratives des Services de l'Etat ;

Il sera affiché à la mairie de SAINT-DENIS, publié par tous autres procédés en usage dans la commune, et annexé au plan d'occupation des sols par arrêté municipal de mise à jour ;

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, le Sous-Préfet de SAINT-DENIS, le Maire de SAINT-DENIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de Bureau

J. COURTOIS

Fait à BOBIGNY, le 18 AVR. 1995

Le Préfet,

Jean-Pierre DUPONT

Annexes

Annexes

des PPR sur les bases d'une démarche pluririsque permettant d'assurer la cohérence entre les différents dispositifs de prévention des risques :

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

L'élaboration d'un plan de prévention des risques de mouvements de terrain est prescrite sur le territoire de la commune de Saint-Denis. Ce PPR concerne notamment les risques suivants :

- retrait-gonflement des sols argileux,
- effondrement lié à la présence d'anciennes carrières ou au phénomène de dissolution naturelle des horizons gypseux.

ARTICLE 2 :

La Direction Départementale de l'Équipement est chargée d'élaborer, avec le concours d'experts techniques si nécessaire, les documents graphiques et réglementaires composant le projet de plan de prévention et d'instruire cette procédure.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Maire de Saint-Denis.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Une ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de Saint-Denis,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement.

Fait à Bobigny, le 17 JAN. 2005

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis



Jean-François CORDET

Annexes

Annexes

PREFECTURE DE LA SEINE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

ARRETE N° DA - 3064

prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention
des Risques Naturels dus au « retrait-gonflement
des argiles » sur le territoire des 40 Communes du
département de la Seine Saint-Denis

LE PREFET DE LA SEINE SAINT-DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur

29 JUIL 2001

VU le Code de l'Environnement et plus particulièrement les articles L.562.1 à L.562.7,

VU le Décret n° 95.1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels
pris en application des articles ci-dessus cités,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.126.1 et R.123.22,

VU le Code des Assurances et notamment les articles A.125.1, 125.2, 125.3,

VU la convention de collaboration signée le 30 Octobre 2000 entre l'Etat et le Bureau de
Recherches Géologiques et Mines (B.R.G.M.),

CONSIDERANT après examen des différentes études menées à la suite des nombreuses
déclarations de dommages au titre des catastrophes naturelles qu'il y a lieu d'élaborer un plan de
prévention des risques retrait - gonflement des argiles en Seine Saint-Denis,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement.

ARRETE

Article 1^{er} :

L'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels retrait - gonflement des argiles est
prescrite.

Article 2 :

L'aire d'étude correspond au territoire des 40 communes de Seine Saint-Denis, soit :
Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Le Blanc-Mesnil, Bobigny, Bondy, Le Bourget, Clichy-
sous-Bois, Coubron, La Courneuve, Drancy, Dugny, Episy-sur-Seine, Gagny, Gournay-sur-Marne, Ile
Saint-Denis, Les Lilas, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil-sous-Bois, Neuilly-Plaisance, Neuilly-
sur-Seine, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pantin, Les Pavillons-sous-Bois, Pierrefitte-sur-Seine, Le
Pré Saint-Denis, Le Raincy, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevran, Stains,
Tremblay-en-France, Vaujours, Villeneuve, Villeneuve-la-Ponnelle, Villeneuve-la-Vieillesse.

Annexes

Arrêtés

- 2 -

Article 1 :

La Direction Départementale de l'Équipement est chargée de l'élaboration de ce document avec le concours du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à Mesdames et Messieurs les Maires de Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Le Blanc-Mesnil, Bobigny, Bondy, Le Bourget, Clichy-sous-Bois, Courbron, La Courneuve, Drancy, Dugny, Episy-sur-Seine, Chagay, Gournay-sur-Marne, Ile Saint-Denis, Les Lilas, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil-sous-Bois, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pantin, Les Pavillons-sous-Bois, Plessy-France-sur-Seine, Le Pré Saint-Denis, Le Raincy, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Vanjous, Villemonble, Villepinte, Villetaneuse.

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Une ampliation sera adressée à Messieurs les Sous-Préfets d'Arrondissement de Bobigny, du Raincy et de Saint-Denis, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement ainsi qu'à Monsieur le Directeur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

4

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ARRÊTÉ n° 2018-3338
relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et
des locataires de biens immobiliers sur les risques
naturels et technologiques majeurs et sur la pollution des sols

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 à L. 125-7, R. 125-23 à R. 125-27, R. 503-4 et D. 503-8-1 ;

Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment les articles L. 271-4 et L. 271-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-3601 du 3 octobre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1731 du 18 juin 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2010 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-0054 du 2 janvier 2018 créant des secteurs d'information sur les sols dans les communes de Bagnolet, Epinay-sur-Seine, Le Blanc-Mesnil, Rosny-sous-Bois et Vittemand ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-3332 du 10 janvier 2019 prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques de mouvements de terrain sur Pantin, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais ;

Considérant l'obligation d'information prévue à l'article R. 125-23 du code de l'environnement ;
sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

ARRÊTÉ :

Article 1 :

La liste des communes annexée à l'arrêté préfectoral n° 2013-1731 du 18 juin 2013 susvisé est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

Annexes

Arrêtés

Article 2 :

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'information. Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Article 3 :

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L. 125-6 du code de l'environnement, s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien. Ceux-ci sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Article 4 :

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article L.125-6 à L.125-7 du code de l'environnement.

Article 5 :

Une copie du présent arrêté et de son annexe est publiée au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Une copie du présent arrêté et de son annexe est adressée à la chambre départementale des notaires.

Une copie du présent arrêté et de son annexe sera affichée dans les mairies des communes concernées et accessible sur le site Internet des services de l'État en Seine-Saint-Denis (www.seine-saint-denis.mairies.fr).

Article 6 :

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Bobigny, le 10 JAN. 2019

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,


Pierre-André DURAND

Annexes

Amis

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer une étiquette fiscale et production à tout bonifier de vente ou de location											
Utile selon la zone pour laquelle le tableau n°20118.5333 du 10 janvier 2019											
N° Mairie	Commune(s)	Plus de 100 000 habitants (population municipale 2017)					Moins de 100 000 habitants		Commune de destination de l'annexion	Date de mise en place	Zonage climatique
		Population de la commune		Population de la commune		Population de la commune					
		C	SA	C	SA	C	SA				
00001	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00006	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00008	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00009	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00010	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00011	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00012	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00013	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00014	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00015	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00016	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00017	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00018	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00019	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00020	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00021	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00022	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00023	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00024	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00025	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00026	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00027	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00028	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00029	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00030	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00031	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00032	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00033	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00034	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00035	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00036	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00037	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00038	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00039	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00040	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00041	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00042	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00043	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00044	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00045	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00046	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00047	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00048	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00049	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00050	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00051	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00052	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00053	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1
00054	Arbonne-la-Forêt	+	+	+	+	+	+	+	+	1	1

[illegible]

Annexes

Arrêtés



PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Préfet délégué pour la sécurité et la sûreté
des phénomènes aéronautiques
de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget

PREFET DU VAL-D'OISE
Direction départementale des territoires

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la réglementation et de
l'environnement

PREFET DE LA SEINE-ET-MARNE
Direction départementale des territoires

Arrêté interpréfectoral n° 2017-0305 du 6 février 2017 portant approbation du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget

Les préfets des départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise,
des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, L. 571-11 et suivants, R. 123-2 et suivants et R. 571-58 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 112-3 et suivants et R. 112-1 et suivants ;

Vu l'avis rendu le 7 juin 2011 par la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget sur les valeurs de l'indice de bruit L_{den} à prendre en compte pour déterminer la limite extérieure des zones B et C du plan d'exposition au bruit ;

Vu la demande d'accord expresse adressée le 7 mars 2012 par le préfet de la région d'Île-de-France au ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu l'accord expresse à l'établissement du plan d'exposition au bruit du ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche en date du 6 septembre 2012 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2014-0861 des préfets des départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne en date du 15 avril 2014 prescrivant l'établissement du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

Vu les avis des dix-sept communes et cinq établissements publics de coopération intercommunale concernés consultés ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget en date du 14 janvier 2015, transmis par le président de la commission au président de l'Autorité de contrôle des nuisances aéronautiques le 20 janvier 2015 ;

Vu l'avis favorable de l'Autorité de contrôle des nuisances aéronautiques en date du 20 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2016-07-18-001 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget en date du 18 juillet 2016 ;

Vu le dossier soumis à enquête publique ;

Annexes

Arrêtés

Vu le rapport et les conclusions motivées favorables de la commission d'enquête en date du 10 novembre 2016 ;

Vu l'accord exprès à l'approbation du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget de la ministre de l'environnement, de l'énergie et du climat, chargée des relations internationales sur le climat, en date du 14 décembre 2016 ;

Considérant que l'aérodrome de Paris-Le Bourget, aérodrome destiné aux services à grande distance assurés normalement en toutes circonstances et donc classé selon le code de l'aviation civile en catégorie A, doit, en vertu des dispositions de l'article L. 112-5 du code de l'urbanisme, être doté d'un plan d'exposition au bruit ;

Considérant qu'il convient de limiter la construction et l'urbanisation autour de l'aérodrome de Paris-Le Bourget lorsqu'elles pourraient conduire à exposer de nouvelles populations aux nuisances générées par l'activité aérienne ;

Considérant que le choix, effectué dans le cadre fixé par les dispositions de l'article R. 112-3 du code de l'urbanisme, des courbes d'indices L_{den} 62 et L_{den} 57 comme limites extérieures respectives de la zone B et de la zone C du plan d'exposition au bruit permet de concilier la limitation de l'exposition aux nuisances sonores aériennes de nouvelles populations et la préservation de perspectives de développement urbain pour les communes concernées ;

Considérant que les deux réserves dont la commission d'enquête a assorti son avis favorable ont été levées par la modification du rapport de présentation du plan d'exposition au bruit, d'une part, en retirant le rapport de présentation du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, non encore adopté, et, d'autre part, en complétant le point 1.1.1. pour rappeler qu'en zones A et B du plan d'exposition au bruit les équipements publics ou collectifs sont admis s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes ;

Sur la proposition des préfets généraux des préfetures de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne,

ARRÊTENT :

Article 1^{er}

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2

L'indice L_{den} définissant la limite extérieure de chaque zone du plan d'exposition au bruit est fixé à :

- 70 dB(A) pour la zone A ;
- 62 dB(A) pour la zone B ;
- 57 dB(A) pour la zone C ;
- 50 dB(A) pour la zone D.

Annexes

Arrêtés

Article 3

Le plan d'exposition au bruit concerne le territoire des communes suivantes :

Département de la Seine-Saint-Denis :

Aulnay-Sous-Bois, La Courneuve, Dugny, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Tremblay-en-France, Villepinte, Villetaneuse ;

Département du Val-d'Oise :

Boisecourt-en-France, Garges-lès-Osny, Gonesse ;

Département des Hauts-de-Seine :

Gennevilliers, Villeueuve-La-Croix ;

Département de la Seine-et-Marne :

Mitry-Mory.

Article 4

Le plan d'exposition au bruit comprend :

- un rapport de présentation,
- un plan à l'échelle 1 : 25 000^{ème}.

Article 5

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne.

Article 6

Le présent arrêté ainsi que le plan d'exposition au bruit approuvé seront notifiés par le préfet de département territorialement compétent aux maires des communes concernées mentionnées à l'article 3 et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents listés ci-dessous :

Département de la Seine-Saint-Denis :

Etablissement public territorial Plaine Commune, Etablissement public territorial Paris Terres d'Envol ;

Départements du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne :

Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France ;

Département des Hauts de Seine :

Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Annexes

Annexes

Article 7

Le présent arrêté et le plan d'exposition au bruit seront tenus à la disposition du public à la mairie de chacune des communes concernées mentionnées à l'article 3, aux sièges des établissements publics de coopération intercommunale concernés mentionnés à l'article 6 ainsi que dans les préfectures des quatre départements concernés.

Article 8

Un avis mentionnant les lieux où les documents peuvent être consultés sera inséré dans deux journaux à diffusion régionale ou locale dans chaque département.

Article 9

Cet avis devra également, dès sa réception, faire l'objet d'un affichage dans chacune des mairies des communes ainsi qu'aux sièges des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés aux articles 3 et 6. Les maires et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale attesteront de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage adressé au préfet de leur département.

Article 10

Les secrétaires généraux des préfets des quatre départements concernés, les maires des communes concernées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 6 Février 2017

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
Pour le préfet et par délégation,
Le préfet délégué pour la sécurité
et la sûreté des plates-formes aéroportuaires
de Roissy-Charles de Gaulle et du Bourget

Philippe RIPAUT

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Fabry HONNORÉ

Le Préfet du Val-d'Oise

Jean-Yves LATOURNERIE

Le Préfet de la Seine-et-Marne

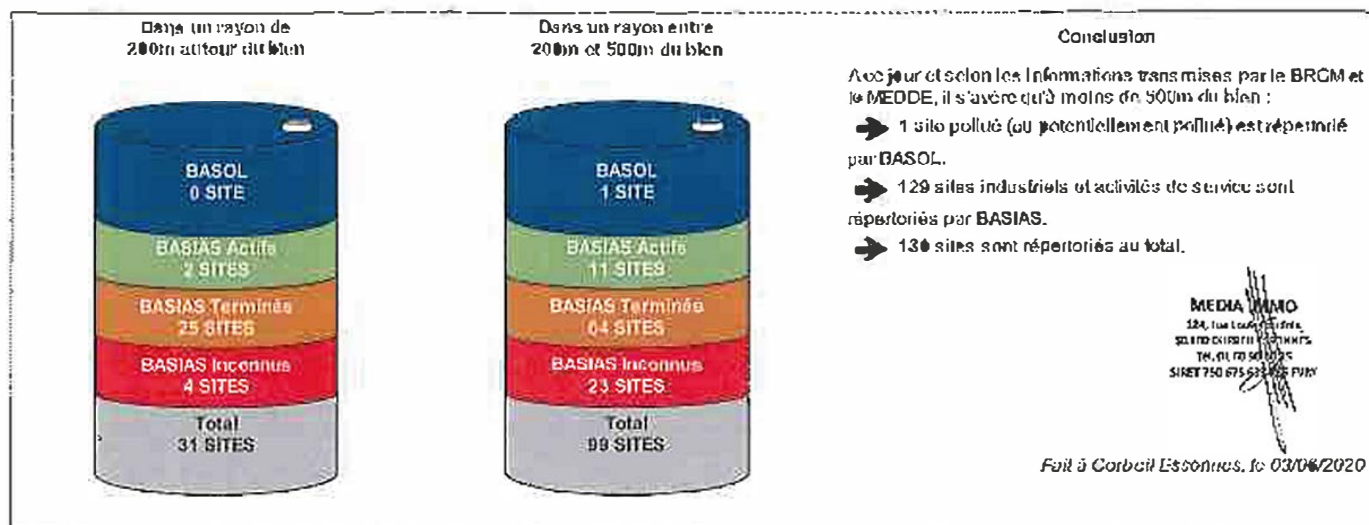
Jean-Luc MARX

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues à l'article 9 du présent arrêté, devant le tribunal administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93 100 MONTEUIL.

Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	Ariane Environnement
Numéro de dossier	OYEME/SAINT-DENIS/2020/2260
Date de réalisation	03/06/2020
Localisation du bien	195-197, avenue du Président Wilson 93200 SAINT-DENIS
Section cadastrale	CQ 51
Altitude	37.28m
Données GPS	Latitude 48.912415 - Longitude 2.357096
Désignation du vendeur	OYEME Olivia
Désignation de l'acquéreur	



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obligées sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS et BASOL

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols

Qu'est-ce que l'état des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 200m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

Oui : En application du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 prévu par l'article L.125-B du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les SIS et seront intégrés à l'ERNMT.

Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

➔ **BASOL** : Base de données des sites et Sols pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

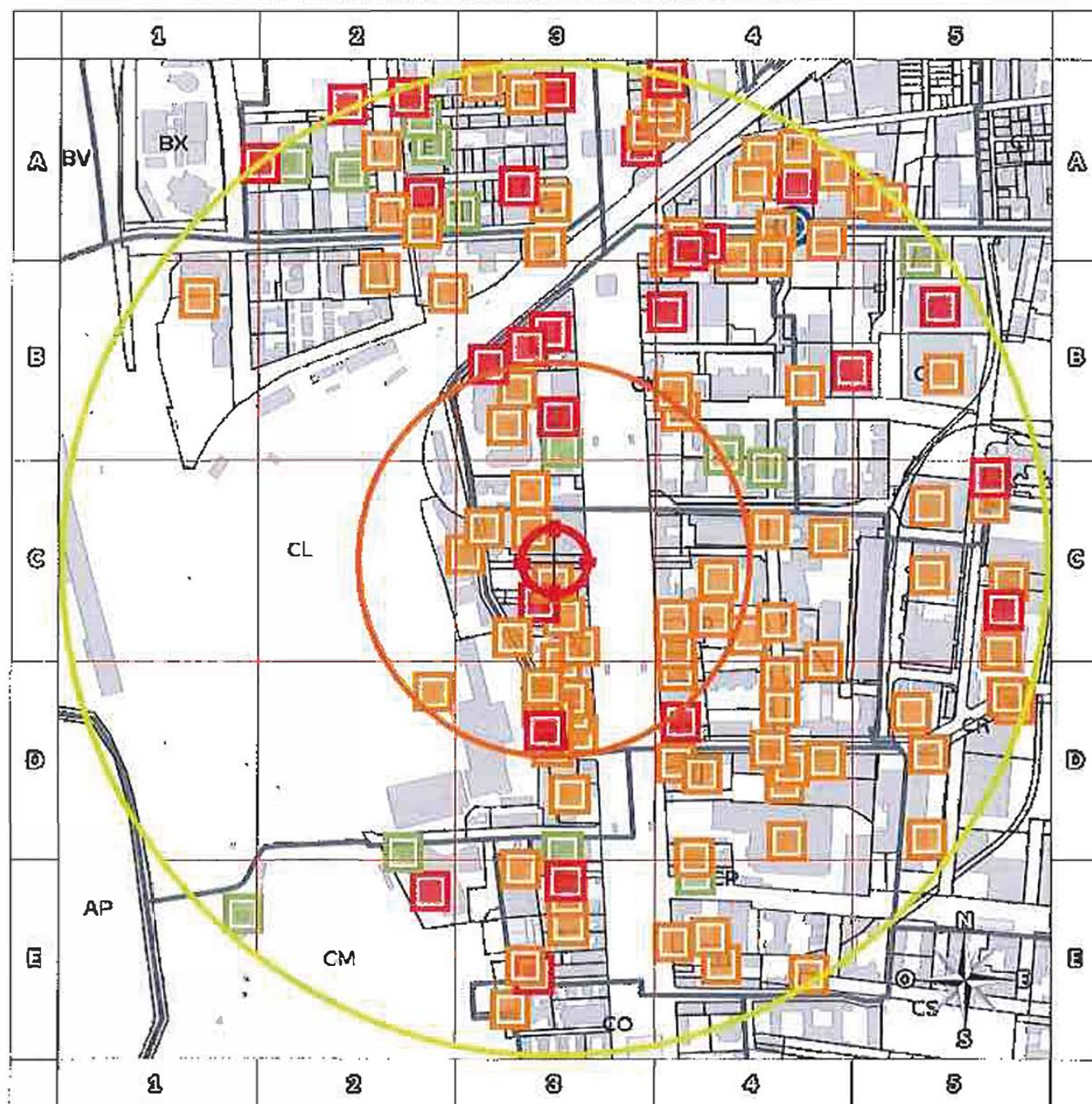
Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« A défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



200m

- BASOL : Base de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à ses lettres et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Reptère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
	GARY DEFAVRES ; BAILLAUD ; CHRISTIAN OLSEN ; OUVILLER ; On ; PETIT (M)	Production de vin (de cuve), cidre et bière, Garage, ateliers, mécanique et soudure, fabrication d'autres produits chimiques n.c.a., Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	PRESIDENT WILSON (193 avenue du) ex 193 avenue de PARIS SAINT-DENIS	23 m
	GRAS ; HOGG ; VIL CAIN ; CHOUANARD INDUSTRIEL	Forge, traitement mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, réservoirs, réservoirs, ...)	PRESIDENT WILSON (203 avenue du) ex 203 avenue de PARIS SAINT-DENIS	31 m
	Les GRANES COURBES	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garage, ateliers, mécanique et soudure	BAILLY (14 à 22 rue du) ; PRESIDENT WILSON (193 avenue du) SAINT-DENIS	44 m
	KILY-HELBIE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PRESIDENT WILSON (187 avenue du) SAINT-DENIS	57 m
	MAHIN	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre, ...)	PARIS (171 avenue du) actuelle avenue du PRESIDENT WILSON ; rue du BAILLY SAINT-DENIS	73 m
	HELBIE (M)	Forge, traitement mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements, traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytiques, application de vernis et peintures)	BAILLY (28 rue du) SAINT-DENIS	77 m
	FLORIAN	Forge, matriçage, imprégnation de bois en application de vernis... Forge, traitement mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	BAILLY (14 rue du) SAINT-DENIS	88 m
	PHARMACIE CENTRALE du NORD-DE GRAMMIF ; DESAUMIERE ; DALLOZ	Garages, ateliers, mécanique et soudure, fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche	BAILLY (21 rue du) SAINT-DENIS	88 m
	COMPTOIRS FRANÇAIS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PRESIDENT WILSON (181 avenue du) SAINT-DENIS	90 m
	HUBERT-MICHAEL ; VIANES de la MANIFORTVA ; Des GÉNÉRALITÉS des JUS de FRUITS FRIGALIMENTS FRANCE ; GLENGER et GLENGER (M) ; COUDRAY (M)	Laboration d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris l'industrie de suif), hors huile minérale (Voir C19.202), Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la viande et des os (séchage, dépeçage, équarissage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, compression, réfrigération	PRESIDENT WILSON (175 à 179 avenue du) SAINT-DENIS	102 m
	TOTAL CO. FRANÇAISE de RAFFINAGE (SA)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail de dérivés de pétrole en magasin spécialisés (station à service de toute capacité de stockage)	PRESIDENT WILSON (207 à 213 avenue du) SAINT-DENIS	111 m
	COISLET ; GIFFON - BAUVAL	Récupération de déchets liés aux activités recyclables (carton, papier, déchets "verts" pour fabrication de pâte à papier ; à ne pas confondre avec décharge de déchets verts) qui ne sont pas amovibles : E38.48Z, ou avec petits volumes au blues : C15.11Z ; Chaudronnerie, serrurerie	BAILLY (8 rue du) SAINT-DENIS	120 m
	BESSIERES ; BUSSENS ou BUSSENS ; VASANT (M) ; SIDNEY-LANGELOS (Bs)	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...), raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérale, fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre, ...), Forge, matériaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, l'industrie d'acier, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PRESIDENT WILSON (172 avenue du) SAINT-DENIS	153 m
	MARTIN (M)	Forge, matériaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, réservoirs, ...)	PARIS (173 avenue du) actuelle avenue du PRESIDENT WILSON SAINT-DENIS	140 m
	SAMARITAIN	Dépeçage et stockage frigorifique et/ou et manipulation	PRESIDENT WILSON (221 avenue du) ex 221 avenue de Paris ; BAILLY (32 rue du) SAINT-DENIS	142 m
	Gr. FRANÇAISE des CÂPES ; SUEZ	Industries alimentaires	PRESIDENT WILSON (215 avenue du) SAINT-DENIS	143 m
	PIIL PROTEAUX	Fabrication d'effets d'été (sans application de pesticides, vernis, essences et résines ou solvants)	BAILLY (8 rue du) SAINT-DENIS	148 m
	BOMIN	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PRESIDENT WILSON (160 avenue du) SAINT-DENIS	151 m
	TOULIAN (M)	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs, fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris l'industrie de suif), hors huile minérale (Voir C19.202)	PARIS (171 avenue du) actuelle avenue du PRESIDENT WILSON SAINT-DENIS	164 m
	FALCK Père et Fils (Bs)	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...	BAILLY (7 rue du) SAINT-DENIS	168 m
	WELL BOLLE	Blanchiment industriel (gros, au détail) et/ou les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pirogges de l'ENR ; blanchiment et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	PRESIDENT WILSON (162 avenue du) SAINT-DENIS	168 m
	LECHAVANNE Frères	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PRESIDENT WILSON (180 avenue du) SAINT-DENIS	168 m

Répère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
	PARAP; GRAPHICIPA SEC	Fab. jusqu'à la pâte à papier, de papier et de carton	BAILLY (30 rue du) SAINT-DENIS	170 m
	PARIS-PRINT; SOUPRESSE; LIESSANT	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PRÉSIDENT WILSON (178 avenue du) ex 178 avenue de PARIS SAINT-DENIS	170 m
	BRIEF; CHAUDRONNERIE	Chaudronnerie, tonnellerie	BAILLY (3 bis rue du) SAINT-DENIS	171 m
	FABRIQUE LUKON; PARFUMÈRE VIOLET (SA); KENYS ou PHENS et Cie; VIOLET-L CLAYE; CLAYE (M)	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette, fabrication ou stockage d'huiles essentielles de produits destinés aux cosmétiques, fabrication de verre et d'articles en verre et acier d'argenterie (niror, cristal, fibre de verre, laine de verre), fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoires de recherche, fabrication, fusion, dépôt de goudron, bitume, asphalte, brai, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Autres activités métallurgiques n.c.a. (cni, brasse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie...), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, salage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huiles végétales et animales, y compris fondente de suif), hors huile minérale (Voir C19.202), Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, généralement d'acétylène), mais pour les industries voir C24.112, Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.112 ou C35.2)	PRÉSIDENT WILSON (221 avenue du) ex 221 avenue de Paris; BAILLY (32 rue du) SAINT-DENIS	173 m
	FOULET et CHARPENTER; COIFFASSE et COIFFANT	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huiles végétales et animales, y compris fondente de suif), hors huile minérale (Voir C19.202), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.112 ou C35.2), Chaudronnerie, tonnellerie, Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	BAILLY (2 rue du) SAINT-DENIS	177 m
	SNCT	Forge, mar, les machines mécaniques, enroulage, estampage, matriçage découpage; métallurgie des poudres; Transport et installation ferroviaire et aéronautique; voyageur (gare de triage et entretien des locomotives); Mécanique automobile; Traitement et revêtement des métaux; usinage; mécanique générale	BAILLY (17 rue du) SAINT-DENIS	178 m
	ARCHAMBAULT et SOUGALLE (M)	Chaudronnerie, tonnellerie	BAILLY (1 rue du) SAINT-DENIS	187 m
	CHAUVER (M); ROGER (M)	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a., Colofacton (colerie, distillation de goudrons, traitement des eaux minérales)	PARIS (206 avenue de) actuelle avec l'usine PRÉSIDENT WILSON SAINT-DENIS	194 m
	BAILLY; CHAUFFAGE; ÉLECTRIQUE; IMPRIMERIE de la FAMILLES CHOS; SUCAC; VIEPOT; ROTO ELYSEES; CHAMBILLE (M); LECHERELLE	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure...), Fabrication de gaz industriels, Fonderie d'acier, traitement des métaux, Fabrication d'acier et de pigments et d'encre, fabrication de produits chimiques pour la photographie	PRÉSIDENT WILSON (190 avenue du) SAINT-DENIS	198 m

Répère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
	ATIMEC (SA); MENUISERIES ARTS EXPOSÉS; SAVANAY (M); SOULREBOIS (M)	Salage, fabrication, imprégnation de bois et application de vernis... Mécanique industrielle	BAILLY (38 rue du) SAINT-DENIS	201 m
	CA INDUSTRIE de CHAUFFAGE; SALAUN (M); OGE (M)	Fabrication, transformation et ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication, fusion, dépôt de goudron, bitume, asphalte, brai, Fabrication et ou stockage (sans application) de peintures, vernis et résines et de produits de base, Fabrication de colorants et de pigments et d'encre, fabrication de produits chimiques pour la photographie	PARIS (210 avenue de) actuelle avenue du PRÉSIDENT WILSON SAINT-DENIS	206 m
	ELCIC; SEMICHON (M)	Fabrication d'autres matériaux électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non), Fabrication de condensateurs et résistances et d'encre	PRÉSIDENT WILSON (158 avenue du) SAINT-DENIS	208 m
	FONDERIES DEVAUX (SA)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fonderie d'acier	PRÉSIDENT WILSON (170 à 178 avenue du) ex 170 avenue de PARIS SAINT-DENIS	209 m
	THEOBALD; INDUSTRIE de CONSTRUCTION; A LA RAISONNIE (M)	Forge, marteaux mécaniques, enroulage, estampage, matriçage découpage; métallurgie des poudres ferreuses, acier d'application des peintures sur acier, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	BAILLY (10 rue du) SAINT-DENIS	215 m
	SAVONNERIE des DEUX MONDES - GILFERRIER et Cie; FERRIER et Cie	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huiles végétales et animales, y compris fondente de suif), hors huiles minérales (Voir C19.202)	PARIS (195 et 198 avenue de) actuelle avenue du PRÉSIDENT WILSON SAINT-DENIS	217 m
	VIDEOSTONE; LEMIAN; SARON	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, salage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication d'équipements électriques, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PRÉSIDENT WILSON (225 avenue du) SAINT-DENIS	227 m
	DEMAILLY	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huiles végétales et animales, y compris fondente de suif), hors huile minérale (Voir C19.202), Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	PARIS (195 et 178 avenue de) actuelle avenue du PRÉSIDENT WILSON SAINT-DENIS	231 m
	SPRINT; COSCOM; COOTI MACKENSE; DUBOIS	Emballage et stockage frigorifique ou non et réfrigération, Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à réviser	PRÉSIDENT WILSON (195 et 214 avenue du) SAINT-DENIS	231 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
	C&C GÉNÉRAL D'APPLICATIONS ASCENTEURS - D&A ; TECHNOVEAL ; ALMAR	Fabrication d'équipements électriques ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ; Forge, métiers mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres ; Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grille, treillage...) ; Chaudière, tonnerie	PRESIDENT WILSON (161 à 163 avenue du) SAINT-DENIS	236 m
	HANOT (M.)	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	PARIS (158 avenue de) actuelle avenue du PRESIDENT WILSON SAINT-DENIS	237 m
	MANUFACTURE de BOUGIES et SAVONS de (M) J. F.	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	PARIS (170 avenue de) actuelle avenue du PRESIDENT WILSON ; MONTJOIE (3 rue de la) SAINT-DENIS	256 m
	SOCOFA	Fabrication d'équipements de communication (émission et de transmission, téléphones, radio...)	MONTJOIE (2 rue de la) SAINT-DENIS	281 m
	Les GRANDES ECONOMIES PARISIENS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MONTJOIE (rue de la) SAINT-DENIS	270 m
	SCHEINAC	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques des boîtes (PVC, polystyrène, ...)	PRESIDENT WILSON (214 ou 216 avenue du) SAINT-DENIS	272 m
	ACTIVITÉS : JEUMONT-SCHNEIDER ; FORGES et ATeliers de CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES de JEUMONT ; ANCIENS Es VARRALL, ELWELL ; PAGONNET Cc Successeurs ; Es ELWELL et SEYRUS ; ELWELL (M.)	Transport et installations ferroviaire interurbain de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives) ; Forge, métiers mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ; Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grille, treillage...) ; Fabrication d'armes et de munitions ; Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale ; traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) ; Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux (de bois, portatives) ; Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants ; Fabrication d'équipements électriques	PRESIDENT WILSON (104 avenue du) ex 184 avenue de PARIS SAINT-DENIS	276 m
	DELAVAL COET BROSSE	Dépôt d'inflammables, dépôt à vitrages (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1845)	THIBERTS (Rue) SAINT-DENIS	287 m
	GAROTTE-MONNAILLÉ	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	MONTJOIE (8 rue de la) SAINT-DENIS	288 m
	SIFA - SIA INDUSTRIELLE pour la FABRICATION des ANTI-BIOCIQUES - ROUSSEAU, LAFAY ; SIA FRANÇAISE des GLYCÉRIQUES ; FOURNIER-THIBERT ; STAMBERTZ, FOURNIER	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a. ; Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fondue de suif), hors huile minérale (Voir C19.202) ; Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses) ; Production et distribution de vapeur (chaud) et d'air conditionné ; Compression, réfrigération ; Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ; Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	PRESIDENT WILSON (178 avenue du) ex 178 avenue de PARIS ; MONTJOIE (3 rue de la) SAINT-DENIS	289 m
	CEMENTERIE SOCIAL	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PRESIDENT WILSON (153 avenue du) SAINT-DENIS	292 m
	LEFORT ; SIA FORGES et CLOUTIERES REUNIES de MOHAN ; TRÉFIMETALUX ; Cc FRANÇAISE des METAUX ; IRI HILBI et LAMONIERE du HAVRE ; BELKACEM (Rue) ; TRITURIE et FORTIERE de la PLANE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ; Fonderie d'autres métaux non ferreux, forge, métiers mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres ; Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale ; Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) ; Fonderie d'acier	PRESIDENT WILSON (204 à 216 avenue du) ex 204 avenue de PARIS ; LANDY (16 rue du) SAINT-DENIS	305 m
	CEM - COM TOIRELECTRO INDUSTRIEL de MAINE ; THICET ; FABRIQUE LOIRAINNE de LEGUMES SOUS : CAHON ; HUNTER (M.)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ; Fabrication d'équipements électriques ; Scie, rabotage, interconnexion du bois ou apponement de vernis... ; transformation et conservation de fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes ; Voir aussi C11) ; Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	PRESIDENT WILSON (151 avenue du) SAINT-DENIS	311 m
	LEJEUNE (M.)	Appât et emballage des citra ; préparation et finition des frappeurs et cuirs (tonnerie, mégisserie, corroirie, soaux vertes ou bleues) ; Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	LANDY (chemin du) SAINT-DENIS	313 m
	HANOT (M.)	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	MONTJOIE (2 rue de la) SAINT-DENIS	315 m
	IMPORT Général (Dn) FABRICATION DE MACHINES A IMPRIMER	Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)	PRESIDENT WILSON (149 avenue du) SAINT-DENIS	322 m
	SIFA - SIA LOIRAINNE PRODUITS METALLURGiques ; ATS - ACIERES ETUBES SPICAUX ; LENTHON (M) ; L'ELIER (Mme veuve)	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants ; Fabrication d'articles textiles ; Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	PRESIDENT WILSON (150 avenue du) SAINT-DENIS	322 m
	PIAT	Forge, métiers mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres ; Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	LANDY (13 rue du) SAINT-DENIS	324 m
	Ma COLOMBIA PHONOGRAPHE ; MAURY-LE COCHETET ; PHONOTRAME ; SERRAS	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fondue de suif), hors huile minérale (Voir C19.202) ; Fabrication, cuisson, dépôt de goudron, bitume, asphalté, brai ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ; Chaudière, tonnerie ; Fonderie d'autres métaux non ferreux ; Fabrication de produits électroniques grand public, d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., Hi-Fi, caméra, ...)	PRESIDENT WILSON (140 et 142 avenue du) ex 140 et 142 avenue de PARIS SAINT-DENIS	330 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
	SNCF - REGION NORD	Mécanique Industrielle, Dépot de liquides inflammables (D.L.I.), Transport et installation ferroviaire, intégration du matériel (gare de triage et entretien des locomotives)	PETITS CALLOUX (chemin des) SAINT-DENIS	330 m
	IMPRESSIONS du LANDY IMPRESSION D'ETOFFES ET PAPIERS PEINTS	Enlèvement textile (teinture, impression...), Imprimerie et services annexes (y compris reliure, plannographie...)	LANDY (87 rue du) SAINT-DENIS	336 m
	KACHAK; SOREVI; GENERALFAST; Ca GENERALE des PLASTIQUES ASSOCIÉS (SAS); DESS (SA des Bâtiments); DESS (SAS)	Fabrication d'articles ménagers en métaux (emballages métalliques, boudins, articles ménagers, chaises, ressorts...), Fabrication de savons, de produits cosmétiques et de parfums, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication...), Fabrication de produits azotés et d'engrais, Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (y compris végétales et animales, y compris l'huile de sùl), Bois, Huiles minérales (Vér C10, 202), Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...)	LANDY (87, 89 et 90 bis rue du) ex / rue du LANDY ex route de St QUIN SAINT-DENIS	336 m
	FRAYTIER	Autres travaux de peinture de véhicules, (gare de triage, triage, matri et atelier de réparation), Aloudique	PRESIDENT WILSON (143 avenue du) SAINT-DENIS	338 m
	MARTY	Fabrication de produits azotés et d'engrais	MONTJOIE (6 rue de la) SAINT-DENIS	339 m
	CHADAC; MARTIN (M); COLLET (M); GOUSSINEL; CAMBERIE et	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Chaudronnerie, tonnellerie	PRESIDENT WILSON (138 avenue du) ex 138 avenue de PARIS SAINT-DENIS	340 m
	HILLION (M)	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales	LANDY (78 rue du) SAINT-DENIS	347 m
	PHAMVAN GERARD; KALESTA; LUBACHER	Fabrication d'articles ménagers en métaux (y compris), Blanchisserie, teinturerie (gros, ou détail), les pressings, de quartier sont réalisés par la Société de pliage de l'IMP), Blanchissement et traitement des papiers, fibres textiles, chimie, industries alimentaires, Compression, réfrigération	LANDY (87 rue du) SAINT-DENIS	350 m
	IGES FROID	Fabrication d'articles ménagers électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)	LANDY (87 rue du) SAINT-DENIS	352 m
	IVZ	Fabrication et présentation de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.	LANDY (43 rue du) SAINT-DENIS	354 m
	FRACIERS	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	PETITS CALLOUX (chemin des) SAINT-DENIS	354 m
	CHANTIERS AEROMARITIMES	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis... Chaudronnerie, tonnellerie, traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	LANDY (104 rue du) SAINT-DENIS	357 m
	TOMOT	Industries alimentaires	LANDY (82 rue du) SAINT-DENIS	357 m
	SARAGE du LANDY MATRICARD; ZIMMERMANN; FOLLACQ; SALIKON SERVICE PONT de ROSSIGNOLANDY	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage...), Commerce de gros, de détail, de dévaloir de carburants et régimes spécialisés (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, pièces automobiles, puits valables...)	LANDY (98 rue du) SAINT-DENIS	361 m
	IFANOT (M)	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, enduits et mastics ou solvants	PARIS (143 avenue de) ex 143 avenue du PRESIDENT WILSON SAINT-DENIS	367 m
	SATTA (SA Les Transports Associés); SAVIEM; SAVFRANCE; REGIE NATIONALE des USINES RENAULT - ROUR; SIAA; ROUR; ROURNEAU VIZET et Cie	Mécanique Industrielle, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Chaudronnerie, tonnellerie, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, usinage, matriage, découpage; métallurgie des poudres, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Construction de véhicules automobiles, Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	PRESIDENT WILSON (144 et 146 avenue du) ex 144 avenue de PARIS SAINT-DENIS	367 m
	SCHWARZLER	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LANDY (58 rue du) SAINT-DENIS	373 m
	MAURICE MEULE (SA); ROUSSEAU	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriage, découpage; métallurgie des poudres, Garages, ateliers, mécanique et soudure	FRAIZIER (7 rue) SAINT-DENIS	376 m
	FSP - FRANÇAIS de SOINS et PARFUMS (SAS); FSP GIBBS; UNILEVER; THOMAS - GIBBS; G. ACERIE et MOUTRIE MODERNE; PASCALIS	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (vases, cristaux, filigrane de verre, laine de verre), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Fabrication de produits ménagers (y compris glaces et sorbets), Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.), Compression, réfrigération, Fabrication d'articles ménagers n.c.a., Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MONTJOIE (10 impasse de la) SAINT-DENIS	378 m
	FSP - FRANÇAIS de SOINS et PARFUMS (SAS); UNILEVER; GIBBS ELLIA GIBBS (HARRET HILBART)	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	MONTJOIE (13 rue de la) SAINT-DENIS	382 m

Rapéra	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
	CARROUSSE DE VEHICULES ; MOULINIER ; VALMONTANT ; AUBAGNAC ; COCHAU ; DUPAS (M.)	Fonderie d'acier, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, F.V.C., réseaux, statiques (toutes pièces de carrosserie, internes ou externes, pour véhicules...). Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), traitement et revêtement des métaux (traitement : de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures).	FRUMERS (2 rue des) ; FRAZIER (rue) ; LANDY (108 et 109 rue du) SAINT-DENIS	385 m
	Celluliers	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (Voir C19.207)	LANDY (104 rue du) ex 11 rue du LANDY ex 11 route de ST OMER SAINT-DENIS	385 m
	CHIMIQUE de GERLAND (SA) ; P&C et Cie ; REGNAULT ; DURANET GROUX ; FREMENT et Cie	Fabrication, tannage, dépôt de goudron, bitumes, asphalte, brai, Fabrication et ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, formica, isolation, insulation et stockage d'ammoniac et de produits dérivés (Fluorociment, textiles, ciments, résines époxydes...), Industrie du papier et du carton ; raffinage et impression, Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...). Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.). Fabrication et ou stockage (sans application) de peintures, verniss, encres et mastics ou adhésifs, fabrication de colorants et de pigments et d'énergie.	MONTJOIE (1 rue de la) SAINT-DENIS	389 m
	SEAUX - SIA d'EXPLOITATION des ALLIAGES ET GRAS	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	LANDY (57 rue du) SAINT-DENIS	397 m
	P&T (M)	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et ou stockage d'huiles minérales	PARIS (126 avenue de) actuelle 128 avenue du PRESIDENT WILSON SAINT-DENIS	401 m
	HUILES GRAISSONS et DERIVES (RUE)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PRESIDENT WILSON (187 avenue du) SAINT-DENIS	407 m
	ROBINE (M) ; AUBINEAU (M)	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Raffinage, distillation et rectification du pétrole et ou stockage d'huiles minérales	PARIS (120 avenue de) actuelle avenue du PRESIDENT WILSON SAINT-DENIS	409 m
	SOCI	O8 - Quinte, phyto-sanitaire, pharmacie	50 , rue du Landy SAINT-DENIS	411 m
	MARTAYROL ; FLEURY ECOT	Production de boissons alcoolisées distillées et liqueurs, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PRESIDENT WILSON (137 avenue du) SAINT-DENIS	416 m
	CENTRE AUTO BP ; SIA CAR 3	Commerce de gros, de détail, de désassemblage de carburant en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LANDY (35 à 41 rue du) SAINT-DENIS	418 m
	LOUCEAC	Imprimerie et services annexes (y compris tirage, photographies,...)	PRESIDENT WILSON (234 avenue du) SAINT-DENIS	423 m
	LOMBERE (M)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MONTJOIE (rue de la) SAINT-DENIS	424 m
	AUDGARAGE ; DYLLIE et BACALAN ; COLOM (M) ; STEPHANE FRANÇAISE ; BOUGES du HENN	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Carrosserie, laminerie, Fonderie d'acier, fabrication, tannage, dépôt de goudron, bitume, asphalte, brai	LANDY (72 rue du) SAINT-DENIS	427 m
	BONNEVILLE ROUILLY et Cie ; BONNEVILLE et Cie DEPOT DE LIQUIDES INFLAMMABLES ; FABRIQUE D'HUILES GRASSES	Fabrication et ou stockage (sans application) de peintures, verniss, encres et mastics ou adhésifs, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LANDY (17 rue du) ex 4 rue du LANDY ; LANDY (27 rue du) SAINT-DENIS	433 m
	VILLE DE SAINT-DENIS - ECOLE DU LANDY	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PRESIDENT WILSON (211 avenue du) SAINT-DENIS	435 m
	COULENTZ ITHAS NEGOCIANTS	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...). Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PARIS (122 et 124 avenue de) actuelle avenue du PRESIDENT WILSON SAINT-DENIS	439 m
	ORMAUD (SA) ; FILS de TEXTILES (SA) ; KOLNICK ; BACHUT et Cie ; - CHANCY, CHIBERT et Co - Cie GENERALE de BOUGES ; BOUGES de la COMTE ; STEPHANIE FRANÇAISE ; BOUGES du HENN	Récupération de déchets non métalliques recyclables (chiffon, isoler, déchets "verre" pour fabrication de bouteille ; à ne pas confondre avec déchirage de "déchets verts" qui n'est pas contrôlé : E38.132, ou avec peaux vertes au bleau : C15.112). Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.). Fabrication de résine époxyde synthétique (pour fabrication et ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...). Compression, réfrigération, cristallisation d'autres produits chimiques naturels, fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (Voir C19.207), fabrication, récupération et stockage d'huiles et de produits dérivés (Fluorociment, textiles, outils ou pièces finies, ...), Garages, ateliers, mécanique et soudure	LANDY (108 bis rue du) ; 110 rue du LANDY (1846) SAINT-DENIS	439 m
	TIERNY	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure	PRESIDENT WILSON (236 avenue du) SAINT-DENIS	439 m
	SAVOIRNERE MARSHALLAIS	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	MONTJOIE (10 impasse de la) SAINT-DENIS	441 m
	GENOISEL	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...). Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LANDY (129 rue du) SAINT-DENIS	443 m

Représ.	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
	ATAL ; AUBAGNAC (SA des Ma)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Forne, marteaux mécaniques, emboutissage, usinage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Hélicoptères d'armes et de munitions, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Traitement et revêtement des métaux ; mécanique générale, fabrication de moules et matrices	FRUTERS (3 et 3 bis chemin des) SAINT-DENIS	445 m
	RALLIVAN (Pis)		MONTEJOLE (Impasse de la) SAINT-DENIS	445 m
	SOTRAGEP ; SOTARAP ; BERNARD ; SIMON - SIA INDUSTRIEL MINISTRIE ENSEMBLE LYONNAISSE ; ARZO ou ARZO, SIA ATOLUR MARCHE ELECTRIQUE de SAINT-QUEN	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique, Industrie chimique, Compression, réfrigération, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Sablage, rotoage, imprégnation de bois ou application de vernis... Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non), Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	LANBY (64 à 68 rue du) ; CRESTINO GARCA (47 rue) SAINT-DENIS	447 m
	SAVONNERIE MODERNE ; CALVEY et Co	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fondue de suif), hors huile minérale (Vol 19.207)	PARIS (240 avenue du) ; GARCA (47 rue) SAINT-DENIS	451 m
	SIAI ; STEARNE FRANCAISE (SIAI) ; ALLEGES du PHENIX	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de gaz industriels, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Chaudière, tuyauterie, Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central	PARIS (129 avenue du) ex 129 avenue de PARIS SAINT-DENIS	452 m
	INDALAND (HIE HIRE DIAMOND) ; SIAI DIAMOND ; PIERE DIAMOND DIAMANT	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...), Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Chaudière, tuyauterie, Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central	LANBY (72 rue du) ; CRESTINO GARCA (47 rue) SAINT-DENIS	454 m
	JOLBERT (Es)		MONTEJOLE (Impasse de la) SAINT-DENIS	454 m
	DUMAS	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	MONTEJOLE (Impasse de la) SAINT-DENIS	457 m
	AED - ALLIAGE ETAIN et DERIVES ; SOTRACIM ; SIAI ; KANON ; HIE ; COCI - CIE GENERALE de CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES ; SA H. POULET ; ROCHER (Pis)	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...), Sablage, rotoage, imprégnation du bois ou application de vernis... Chaudière, tuyauterie, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non), Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	MONTEJOLE (15 rue de la) SAINT-DENIS	458 m
	CARRUSIERE BMS ; CARD RAN ; SKAROWSKY ; CIE BURCHENNE des METAUX	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilés, laminage, tôle, écoulement, forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carrosserie, internes ou externes, pour véhicules...)	LANGLER RENAUD (13 et 13 bis rue) SAINT-DENIS	461 m
	PERWICK LTD.	Industrie automobile	LANBY (43 rue du) SAINT-DENIS	462 m
	OXOUM	Fabrication de gaz industriels	PARIS (240 avenue du) ex avenue de PARIS ; PALL LAFARGE (3 rue) ex chemin du CORNILLON SAINT-DENIS	465 m
	CREFFATI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LANGLER RENAUD (6 rue) SAINT-DENIS	468 m
	LAVANDOU	Blanchisserie textile, teinture, en dehors de laquelle les pressings de quartier sont réalisés par la Société de blanchissage (SIB) ; Blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	LANGLER RENAUD (2 rue) SAINT-DENIS	487 m
	NOZAL	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Remplacement d'épaves, récupération de métaux métalliques recyclables (terrestre, casse auto...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PARIS (132 à 136 avenue du) ex 132 avenue de PARIS SAINT-DENIS	488 m
	SNCF	Transport et installations ferroviaires interurbains de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PARIS (132 à 136 avenue du) SAINT-DENIS	471 m
	SAVONNERIE WEL MALLIZ (SIA des) ; WEL (Pis) ; COURIER	Fabrication de produits azotés et d'engrais, Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	PARIS (132 à 136 avenue du) ex avenue de PARIS ; PALL LAFARGE (3 rue) SAINT-DENIS	475 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
A5	MAZON GARNIS	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, assemblage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	LANDY (31 bis rue du) SAINT-DENIS	476 m
A6	METALLURGIE SAINT-DENIS METALURGIQUE SAINT-DENIS ; LÉON (SA) ; MAISONNETTE ; TRÉFILERIE du LANDY ; CLARQUELLON Frères et Co ou CHACOLATON ; SIA METALLURGIQUE du LANDY ; PAUL ET ou POINET	Démantèlement d'engins, récupération de matières métalliques recyclables (feraille, casse auto...), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements, Fabrication de carburants et de pigments et d'encre, Fonderie d'acier	LANDY (112 rue du) SAINT-DENIS	478 m
A7	RICHARD, PEZIEUX et Co ou RICHARD, PEZIEUX et Co	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, assemblage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Fonderie d'acier	MONTECIE (31 rue de la) SAINT-DENIS	479 m
A8	CONSTRUC. OYONNÉSE ; REVEAUX (M)	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Sclage, rabotage, imprégnation de bois ou application de vernis... Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, assemblage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	CRISTINO GARCIA (17 rue) SAINT-DENIS	477 m
A9	ARTUS	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou blanches)	LANDY (58 rue du) ex 7 rue du LANDY SAINT-DENIS	479 m
A10	COFFENS Frères ; LEROY (M)	Fabrication de colorants et de pigments et d'encre, Travail des grains (farine) ; fabrication de produits amyloés, transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (idéobossage, gépél, équarissage)	LANDY (48 rue du) ou 52 rue du LANDY SAINT-DENIS	480 m
A11	MOULY ; RAG ; CAZENOVE (SA de A)	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Emboutissage et assemblage frigorifiques pour réfrigération, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Mécanique industrielle	FRATYUS (Rd 10 chemin des) ; PRESIDENT WILSON (247 avenue du) SAINT-DENIS	484 m
A12	CARROSSERIE PVC ; GARAGE KAMOU, BRAROSSERE AUTOMOBILE	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, éléments extérieurs, pour véhicules...)	LANGLIER RENAUD (28 rue) SAINT-DENIS	485 m
A13	MOREAU	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	MONTECIE (rue de la) SAINT-DENIS	486 m
A14	ARTUS	Fabrication de colorants et de pigments et d'encre	LANDY (52 rue du) SAINT-DENIS	488 m
A15	CHENIN de FER INDUSTRIEL - CF CHENIN de FER INDUSTRIEL DE LA PLAINE	Transport et installations ferroviaires interurbain de voyageurs (gare de triage et entourage des locomotives), Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, assemblage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	PRESIDENT WILSON (122 et 124 avenue du) ex 122 et 124 avenue de PARIS SAINT-DENIS	490 m
A16	BOURDEAU EMBOUTISSAGE ; SIA METALURGIQUE BOURDEAU GUEBLOU ou GUEBLOU ; INDUSTRIELLE EMBOUTISSAGE ; SIA FRANÇAISE D'EMBOUTISSAGE HYDRAULIQUE LANDIS & Co ; CYANURES et PRODUITS CYANURES (SA des)	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, assemblage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Industrie chimique (Chlorure de fer, bromure)	LANDY (116 rue du) SAINT-DENIS	495 m
A17	JARDIN (SA A) ; ROUEN frères ; GUYARD (M F) ; LENOIR FRANÇAISE et METALLURGIQUE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, assemblage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	PRESIDENT WILSON (244 avenue du) SAINT-DENIS	496 m
A18	ROTO DE PARIS ; ROTO ROUENNE ; CARTEONNAGE VIELLEUX et Co ; CARTEONNAGE de TRACY SA ; SIEVE ; KOBKOWSKY (M) ; RONCHON ; ARTX ; ALGER ; SELINER ou SELINER ; LEON et Co	Fabrication d'articles en fourrure, Sclage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis... Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, assemblage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Fabrication d'articles textiles, Blanchiment textile (teinture, impression...), Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou blanches), Mécanique industrielle, Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux (du bois, plastiques), Fonderie d'alliages légers, Fonderie d'alliages métalliques non ferreux	FRATYUS (5 chemin des) SAINT-DENIS	500 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
LAURENCE	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	COUX PORTS (rue dos) SAINT-DENIS
CARFAXVILLE (M) ; BERTU (M) ; TITTONS (M)	Déclat d'immondices, dépollir à viforgins (unifonne appellation des déchets ménagers avant 1945), Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraisage, blanchi, écurissage)	FOSSÉS SABLEUX (les) SAINT-DENIS
MENDES, CONSTANT et Cie ; BRUNSCHWIG (M.)	Raffinage, distillation et rectification du pétrole pour stockage d'huile minérales	FOUCHES (les) SAINT-DENIS
FACHATTE (M)	Récupération de déchets liés non inibitiques recyclables (chiffon, papier, déchets "vif" pour l'industrie de l'oreau ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets vifs" qui n'est pas contrôlée : E38.432, ou avec peaux vertes ou blanches : C15.112)	BOISSONNIERS (7 route des) SAINT-DENIS
SCHUTTER	Compression, réfrigération	CORNILLON (ZAC SUD) SAINT-DENIS
LEBRECHTAL	Fonderie d'acier	CROIX PENCHÉE (la) SAINT-DENIS

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
LEONARD	Blanchissage textile (grosses, ou défilé lorsque les pressings de qualité sont retenus par le Centre de pliage de l'HRJ) ; Blanchissage et traitement des peaux, fibres textiles, chiffons	CHEVET DE L'ÉGLISE (7 bis rue du) SAINT-DENIS
LANNAIS (M)	Production de boissons alcoolisées, distilleries et liqueurs, industrie chimique	PONTOISE (route de) SAINT-DENIS
DECKINCK HUILES ET GRAISSES DE PÉTROLE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), fabrication de produits chimiques à usage industriel	BOULANGERIE (35 rue de la) SAINT-DENIS
DEPOITS HUILES ET GRAISSES DE PÉTROLE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), fabrication de produits chimiques à usage industriel	AUFREY LIEPS (18 rue de la) SAINT-DENIS
ALCANTARA CORPORATION DE L'AMERIQUE	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	COSMOS (boulevard) SAINT-DENIS
MAHNTRENE FABRIQUE DE CROUS ET CROISSANTS	Fabrication de pains, de produits de boulangerie et de pâtisseries	BUCHE (39 rue de la) SAINT-DENIS
BALLANTRAE	Fabrication de verre et d'articles en verre et acier d'argenterie (bijoux, cristaux, verre de vase, etc.)	MONTJOIE (16 impasse de la) SAINT-DENIS
STANDARD FRANÇAISE des PETROLES DEPOT DE LIQUIDES INFLAMMABLES	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	CORNILLON (3 chemin du) SAINT-DENIS

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par	Média Intra
Pour le compte de	Ariane Environnement
Numéro de dossier	OYEME/SAINT-DENIS/2020/2260
Date de réalisation	03/08/2020
Localisation du bien	195-197, avenue du Président Wilson 93200 SAINT-DENIS
Section cadastrale	CQ 51
Altitude	37,28m
Données	Cadastre 48-912415 - Longitude 2.357096
Désignation du vendeur	OYEME Olivia
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable : elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à des informations rendues publiques par l'Etat.

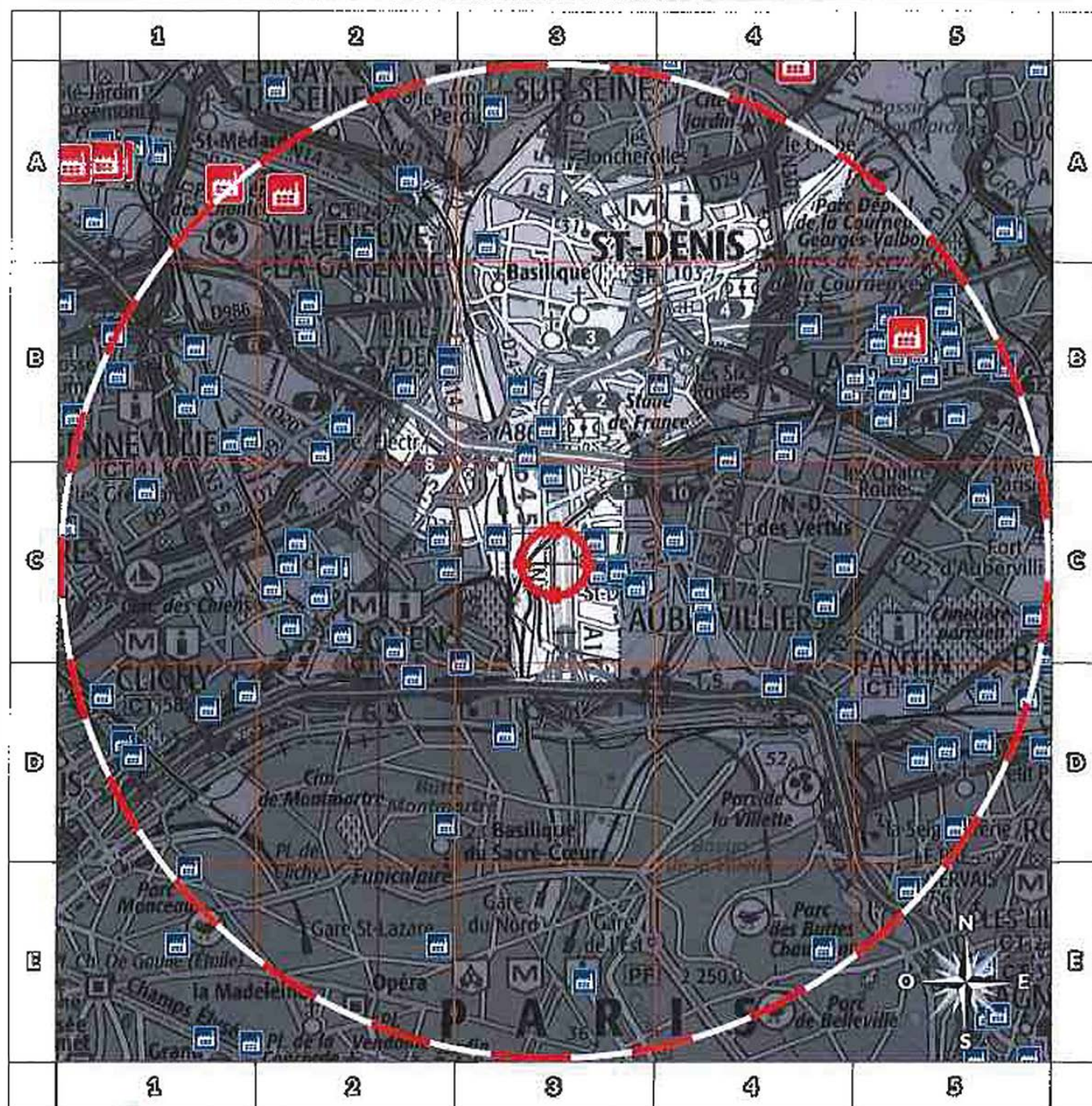
** Média Intra réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ces données garantissent que les informations de localisation du bien transmises par le client sont exactes et que les informations obtenues sur les bases de données sont à jour.

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Catégorie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de SAINT-DENIS



2000m

Usine Suroso

Usine non Suroso

Carrière

Emplacement du bien

Ravage de parc

Elevage de bovin

Elevage de porc

Zone de 500m autour du bien

Recherchez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 500m du bien représentées par les pictos .

Chaque de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de SAINT-DENIS

Référence	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Coordonnées Précises	SESAS	116 des Filiales (283 avenue du président Wilson) ZAC LANDY FLEYEL 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	ENGIE Centre recherche	301 AVENUE DU PRESIDENT WILSON 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Adresse Postale	AICO FRANCE NOVAOY OR	21 RUE DE LA MONTJOIE 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	STE LYONNAISE DE SABLAGE ET D'AGF	10 RUE DES FILLES 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	Haute Commune Energie	1 RUE DU MARCHEAL LYAUTEY 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	SNCF	147 RD, ZAC LANDY 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Adresse Postale	Haute Commune Energie (site FABRIQ)	10 bis rue Maurice Thorez 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	TECHNICFRANCE	15 RUE DE LA MONTJOIE BP 79 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	SARIA INDUSTRIES SAS	77 rue Charles Michels 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Adresse Postale	INTERCOM FRANCE	11 AVENUE DES ARTS ET METIERS ZAC DE LA MONTJOIE 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Adresse Postale	INTERCOM FRANCE	7 AVENUE DES ARTS ET METIERS ZAC DE LA MONTJOIE 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	SOCIETE AUDONNIENNE DE RECOUPATION SARL	220 RUE DU LANDY 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	EQUINX France	114 RUE AMBROISE CRUZAT 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Adresse Postale	AUBER METAUX	13-15 rue des Filles 93200 ST DENIS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	CBIRE - PERSPECTIVE SENE	84 RUE CHARLES MICHEL 93200 ST DENIS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	ASSOCIATION 1801 ENVIE PARIS SAINT DENIS	295 AVENUE DU PRESIDENT WILSON 93200 ST DENIS	En cessation d'activité Inconnu	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
Aucune ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune de SAINT-DENIS			



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **OYEME/SAINT-DENIS/2020/2260** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 195-197, avenue du Président Wilson 93200 SAINT-DENIS.

Je soussigné, **RIBEIRO Rui**, technicien diagnostiqueur pour la société **Ariane Environnement** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	23/07/2022
DPE	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2022
Gaz	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/11/2022
Electricité	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	27/10/2023
Plomb	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	13/11/2022
Termites	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2023

- Avoir souscrit à une assurance (ALLIANZ EUROCOURTAGE n° 80810745 valable jusqu'au 30/09/2020) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **VILLEMOMBLE**, le **27/05/2020**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

DE COMPETENCES

Diagnosticneur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Rui RIBEIRO

est titulaire du certificat de compétences N°DT12094 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	14/11/2017	13/11/2022
- Diagnostic amiante sans mention	24/07/2017	23/07/2022
- Diagnostic amiante avec mention	24/07/2017	23/07/2022
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	13/12/2017	12/12/2022
- Diagnostic de performance énergétique	13/12/2017	12/12/2022
- Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	13/12/2017	12/12/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	13/11/2017	12/11/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	28/10/2018	27/10/2023

Ces deux préférences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-1 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

[illegible]

Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagnaux, le 26/10/2018



Numéro d'accréditation :
4.0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan - 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

ARIANE ENVIRONNEMENT
16 AVENUE DE FREDY
93250 VILLEMOMBLE
Siret n°452 900 202 00022

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances
« Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N°86517808/ 80810745.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Certificat de décence
Diagnostic amiante avant travaux / démolition (NF X46-020)
Diagnostic amiante avant vente
Diagnostic Amiante dans les Parties Privatives
Diagnostic de performance énergétique
Diagnostic gaz (Hors installation extérieures)
Diagnostic plomb Avant vente/Location
Diagnostic Technique Global (article L.731-1 du Code de la
Construction et de l'Habitation)

Diagnostic termites
Dossier technique amiante
Etat de l'installation intérieure de l'électricité
Etat des sorvitudes, risques et d'information sur les sols
Exposition au plomb (CREP)
Loi Boutin
Loi Carrez
Recherche de plomb avant travaux/Démolition
Risques naturels et technologiques

La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/10/2019 au 30/09/2020

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations.

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° COM08813, des conventions spéciales n° IIG20704 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 80810745), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél : 09 72 36 90 60

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com - www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 60

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 979 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.oriass.fr - Sous le contrôle de l'ACOR

Autorité de contrôle Prudentiel et Résolution - 61 Rue Talhaout 75009 Paris

TABEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Domages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 € par sinistre
dont :	
- Faute inexcusable :	300 000 € par victime 1 500 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu :	300 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)	
Nature des dommages	Montant des garanties
Domages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	600 000 € par sinistre avec un maximum de 600 000 € par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
Défense - Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assuré, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 30 août 2019

POUR LE CABINET CONDORCET



Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 500 000 € - RCS Marseille 494 263 952 - Immatriculée au ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue de la Harpe 75009 Paris

CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Rui RIBEIRO

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2094 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	14/11/2017	13/11/2022
- Diagnostic amiante sans mention	24/07/2017	23/07/2022
- Diagnostic amiante avec mention	24/07/2017	23/07/2022
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	13/12/2017	12/12/2022
- Diagnostic de performance énergétique	13/12/2017	12/12/2022
- Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	13/12/2017	12/12/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	13/11/2017	12/11/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	28/10/2018	27/10/2023

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L. 271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Le décret n° 2017-1057 du 21 novembre 2017 a révisé les exigences de compétences des professionnels intervenant dans le domaine de l'évaluation de la performance énergétique des bâtiments. Les professionnels doivent être inscrits au répertoire des professionnels de l'évaluation de la performance énergétique des bâtiments (REPPE) et être titulaires d'un diplôme de formation initiale ou continue de niveau supérieur au baccalauréat. Les professionnels doivent également être inscrits au répertoire des professionnels de l'évaluation de la performance énergétique des bâtiments (REPPE) et être titulaires d'un diplôme de formation initiale ou continue de niveau supérieur au baccalauréat. Les professionnels doivent également être inscrits au répertoire des professionnels de l'évaluation de la performance énergétique des bâtiments (REPPE) et être titulaires d'un diplôme de formation initiale ou continue de niveau supérieur au baccalauréat.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagnaux, le 26/10/2018



Numéro d'accréditation :
4-0081

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

